PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL

DU MERCREDI 10 JUIN 2026, À 19H30

PRÉSIDENCE	Mme Mélanie Balleyguier, excusée remplacée par M. Jacques-André Possa, Vice-Président
CONSEIL GÉNÉRAL	44 Conseillers généraux sont présents
EXCUSÉS	MM. Quentin Longchamp et Édouard Overney ainsi que Mme Katharina Buchs
ABSENTS	Mme Aurélie Yotégé et M. Alexandre Demont
CONSEIL COMMUNAL	8 Conseillers communaux sont présents
EXCUSÉ	M. Bruno Marmier

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du 7 mai 2026 disponible sur le site internet www.villars-sur-glane.ch

2. Comptes 2025
   Présentation générale des comptes de résultats et des investissements
   Rapport de la Commission financière
   Examen des comptes de résultats et des investissements
   Vote final

3. Reconduction du mandat de l'organe de révision

4. Rapport de gestion 2025

5. Message relatif à l'adoption des statuts d'Arcia Région culturelle

6. Message relatif à la modification du règlement sur l'octroi des subventions du 1er paquet de mesures du plan climat communal

7. Message relatif à la reconstruction de la cabane du Platy

8. Message relatif au crédit d'investissement relatif à l'aménagement de la place arborée

9. Postulat N° 042 déposé par Mme Katharina Buchs (PS) concernant la mise à disposition de murs pour l'expression artistique
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)

10. Divers

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues, Mme et M. les représentants de la presse et membres du public présents, j'ai le plaisir d'ouvrir la séance des comptes en vous souhaitant à toutes et tous la bienvenue.

Je vous remercie, d'ores et déjà, pour la bienveillance dont vous ferez preuve à l'occasion de ce qui constitue pour moi un grand bain quelque peu anticipé.

Vous avez reçu l'ordre du jour et pu constater que celui-ci, outre la discussion sur les comptes, vous propose également quatre messages ainsi qu'un postulat. Si nous sommes efficaces dans nos débats et délibérations, nous devrions arriver à traiter les dix points de l'ordre du jour sans recourir à la séance de relevé prévue demain, 11 juin 2026. Pour clôturer notre séance, il y aura notre traditionnel apéritif amélioré, notamment en l'honneur de notre ancien secrétaire communal, M. Emmanuel Roulin, en fin de séance.

Je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel le 25 mai 2025, soit dans le délai légal de 15 jours, et qu'elle a ainsi été régulièrement convoquée.

Vu le nombre de Conseillères et Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres est atteinte et que nous pouvons valablement siéger. J'invite les scrutatrices et scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

Sont excusées pour ce soir au niveau du Conseil général :

- Mme Mélanie Balleyguier, Présidente, MM. Quentin Longchamp et Édouard Overney ainsi que Mme Katharina Buchs
- M. Peter Schnyder nous rejoindra avec du retard.

Et pour le Conseil communal, M. Bruno Marmier.

Avant de passer à l'approbation de notre procès-verbal du 7 mai 2026, je vous rappelle de bien vouloir transmettre au secrétariat communal, si possible en version électronique, vos interventions afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Je vous informe également que nos débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal. Ainsi, je vous prie de vous exprimer aux micros à votre disposition sur les tables de chaque côté de la salle ou au podium devant l'estrade du président. En outre, vous pouvez envoyer tout au long de la séance vos propositions par courriel à l'adresse : secretariat@villars-sur-glane.ch. Mme Christine Vonlanthen, que je remercie à nouveau chaleureusement, préparera les différentes interventions pour la projection.

Nous pouvons passer au point 1 de notre ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du 7 mai 2026 disponible sur le site internet www.villars-sur-glane.ch

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Le procès-verbal de notre séance constitutive du 7 mai 2026 est disponible sur le site internet de la Commune. Vous avez toutes et tous pu en prendre connaissance. J'en profite pour remercier Mme Vonlanthen pour le travail de rédaction.

Y a-t-il des remarques au sujet du procès-verbal ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer à son approbation.

Nous sommes actuellement 43 Conseillères et Conseillers généraux présents.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance constitutive du 7 mai 2026 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance constitutive du 7 mai 2026 est approuvé par 42 oui et 1 abstention

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Nous passons au point 2 de notre ordre du jour.

2. Comptes 2025

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. La discussion qui va suivre a pour objet les comptes de résultats et des investissements 2025. Nous abordons cet objet d'abord dans le cadre d'une discussion générale, puis dans le cadre d'une discussion de détail. Dans ces deux phases, la

parole est tout d'abord donnée au Conseil communal, puis à la Commission financière et ensuite au Conseil général. Pour une présentation générale des comptes, je donne la parole à notre argentier communal, M. Olivier Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je me trouve un peu en terrain ennemi depuis que la configuration de notre hémicycle a changé. J'espère que cette nouvelle disposition ne me perturbera pas trop dans la présentation des comptes 2025. Permettez-moi donc de compter sur votre indulgence. ***(Annexe I au PV)***

Je vais vous présenter quelques chiffres des comptes 2025 que vous avez évidemment étudiés en détail et, suivant les conseils du Président de séance, j'essaierai d'être bref afin de pouvoir traiter ce soir tous les objets à l'ordre du jour.

Les années se suivent et se ressemblent, c'est pourquoi je vous ai trouvé quelques nouvelles rimes pour ces comptes 2025.

- *Bénéfice inattendu*
- *Prudence maintenue*
- *Changements attendus*
- *Investissements futurs soutenus*

La perte budgétisée était de CHF 693'177.- et nous avons pour finir un bénéfice de CHF 11'068'096.-. Les explications principales sont que les charges ordinaires ont été maîtrisées et qu'il y a de bonnes surprises au niveau des impôts des personnes morales et aussi physiques, avec un cas particulier. Il y a également dans les revenus fiscaux des rattrapages de cas particuliers pour les personnes physiques.

Pour les nouvelles Conseillères et les nouveaux Conseillers généraux, il faut savoir que, dans le cadre des comptes, s'agissant des impôts, on parle toujours d'estimations, car nous ne sommes pas en possession des taxations fiscales définitives 2025 de nos contribuables à l'heure où je vous parle.

Première cause de ces bons résultats, la réduction des charges nettes pour tous les chapitres par rapport au budget 2025 sauf pour le chapitre 6.

Chapitre 0 - Administration	-	5,9%
Chapitre 1 - Ordre et sécurité publique	-	16,3%
Chapitre 2 - Formation	-	4,3%

Chapitre 3 - Culture, sports et loisirs	-	5,5%
Chapitre 4 - Santé	-	8,6%
Chapitre 5 - Prévoyance sociale	-	7,6%
Chapitre 6 - Trafic et télécommunications	+	14,7%
Chapitre 7 - Environnement et aménagement du territoire	-	38%
Chapitre 8 - Economie publique	-	12,7%

L'augmentation du chapitre 6 par rapport au budget est due au calcul erroné de l'Agglomération concernant les transports. Nous avons non seulement dû payer des montants corrigés pour l'année 2025, mais aussi rattraper des cotisations pour 2024 à la suite des erreurs de calcul commises par l'Agglomération.

Dès lors, nous avons un total de réduction des charges nettes pour les chapitres de 1 à 8 par rapport au budget 2025 de CHF 2'723'481.-.

S'agissant des impôts conjoncturels, l'impôt sur les gains immobiliers a été inférieur au budget 2025 de CHF 601'489.-, pour atteindre CHF 512'939.-, alors que, dans les comptes 2024, le montant s'élevait à CHF 1'312'939.-, une année extraordinaire qui ne s'est pas renouvelée.

S'agissant des mutations immobilières, ce poste est aussi légèrement en dessous du budget, à raison de CHF 181'330.- de moins que le budget 2025, mais au-dessus des comptes 2024. L'impôt sur les successions, toujours difficile à budgétiser, se monte à CHF 213'665.- de plus que le budget 2025 et est largement au-dessus des comptes 2024. Les prestations en capital s'élèvent à CHF 901'181.-, soit CHF 451'181.- de plus que le budget.

Nous constatons que le chiffre total des impôts conjoncturels s'élève à CHF 2'795'005.-, soit une augmentation de CHF 187'705.- par rapport au budget et de CHF 145'095.- par rapport aux comptes 2024.

S'agissant du revenu fiscal des personnes physiques, le montant total encaissé s'élève à CHF 25'250'000.–, alors que le budget 2025 prévoyait CHF 25'000'000.–. En revanche, il y a un surplus de CHF 3'103'300.- pour les années précédentes, qui est dû au retard chronique du Service cantonal des contributions, auprès duquel nous peinons à recevoir les taxations définitives des personnes physiques.

De plus, en 2023, nous avons eu un contribuable qui a réalisé un gain très important à la loterie, ce qui ne se reproduira pas, à moins d'un miracle.

Ainsi, le total des impôts perçus auprès des personnes physiques atteint CHF 28'353'305.–. À titre de comparaison, les comptes 2024 affichaient CHF 23'000'000.–, toujours sur la base d'estimations en raison des retards persistants du Service des contributions.

Les chiffres budgétés pour 2025 reposent sur les taxations définitives 2023. Dès lors, des ajustements restent encore possibles pour les années futures, qu'il s'agisse de reports positifs ou négatifs.

Le poste des impôts sur le bénéfice des personnes morales mérite quelques précisions. Je rappelle que la réforme fiscale des entreprises, entrée en vigueur le 1er janvier 2020, annonçait une baisse potentielle des recettes fiscales provenant des personnes morales d'environ 45 %. Avant cette réforme, ces recettes s'élevaient en moyenne à CHF 20'000'000.– par année, avec un record atteint en 2014, où elles avaient culminé à CHF 24'805'000.–.

Quelques chiffres concernant les impôts sur le bénéfice des personnes morales des années précédentes, à savoir :

- 2021 CHF 11'005'000.- (année post-covid)
- 2022 CHF 19'200'000.-
- 2023 CHF 27'100'000.-
- 2024 CHF 27'300'000.-
- 2025 CHF 22'800'000.-

J'insiste sur le fait, même si cela peut être lassant, que la dépendance aux personnes morales est toujours d'environ 44 % pour 2025. Ce pourcentage est très élevé et rend l'exercice budgétaire très aléatoire.

M. Peter Schnyder, Conseiller général, rejoint la séance à 19h46.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Dans les comptes 2025, les investissements nets s'élèvent à seulement CHF 145'858.-, un montant qui paraît très faible. Ce chiffre n'est toutefois pas représentatif des investissements bruts réellement réalisés. En effet, nos investissements sont souvent suivis de subventions versées plusieurs années plus tard.

L'exercice 2025 a précisément été une année de revenus, durant laquelle nous avons encaissé un volume important de subventions liées à des investissements effectués par le passé. Cela a mécaniquement réduit le niveau des investissements nets, sans refléter l'effort d'investissement réel.

Concernant le bilan, je rappelle que nous avons dû réévaluer notre patrimoine administratif et financier lors de l'introduction de MCH2 en 2021 pour des montants avoisinant CHF 42'000'000.-. Nous prélevons chaque année CHF 2'300'000.- sur la réserve de réévaluation depuis 2021 et ce prélèvement provoque une amélioration du résultat 2025 de CHF 156'354.-, qui compense les amortissements sur réévaluation de CHF 2'143'646.-.

Le capital propre de la Commune (page 93 du fascicule) s'élevait à CHF 115'799'122.- au 31.12.2025. Quant à l'excédent au bilan, à la même page, il se montait à CHF 68'856'753.-. Ce dernier chiffre permettrait de compenser d'éventuels déficits futurs.

D'autres chiffres réjouissants ressortent du bilan. La dette brute de la Commune a été réduite de CHF 12'000'000.– en 2025, pour s'établir à CHF 48'000'000.- au 31 décembre 2025. Je rappelle qu'il y a vingt ans, elle atteignait CHF 94'000'000.-, et que la Commune de Villars-sur-Glâne faisait alors face à d'importantes préoccupations liées à son niveau d'endettement.

La dette nette a elle aussi diminué, pour atteindre CHF 20'965'753.-, soit une baisse de CHF 11'488'925.– par rapport au 31 décembre 2024. La dette nette par habitant s'élève désormais à CHF 1'665.–, alors qu'en 2021 elle était encore de CHF 5'126.- par habitant.

Ces résultats permettent de se réjouir de la réduction significative tant de la dette communale que de la dette nette par habitant.

Les liquidités à court terme au 31.12.2025 s'élèvent à CHF 27'331'931.-, dont CHF 21'500'000.- sont placés à court terme, aussi bien auprès de certaines banques qu'auprès de certaines communes. Le produit de ces intérêts en 2025 a généré un montant de CHF 249'573.-, alors que l'intérêt de nos dettes s'élevait en 2025 à CHF 316'000.-. Encore une fois, les intérêts de notre dette sont pratiquement couverts par les intérêts de nos placements.

Je ne reviendrai pas en détail sur les indicateurs financiers présentés à la page 107 et suivantes des annexes de votre document. Ils sont tous au vert, à l'exception d'un seul qui demeure en zone orange. Là aussi, l'amélioration observée par rapport aux dernières années est significative et nous pouvons nous en réjouir.

S'agissant des perspectives, le constat demeure quelque peu redondant : la situation internationale reste tendue et marquée par une forte incertitude. Certains de nos contribuables s'étonnent d'ailleurs de ne pas être davantage impactés par ce contexte. Les perspectives manquent de lisibilité et de nombreuses incertitudes subsistent.

Je rappelle toutefois que la situation peut évoluer très rapidement. L'exemple de la Ville de Fribourg est parlant : après plusieurs exercices bénéficiaires, elle présente des comptes 2025 avec un déficit de 21 millions de francs. Cela montre bien qu'aucun triomphalisme n'est de mise et qu'il convient de rester modestes face aux résultats actuels, d'autant plus que notre Commune dépend fortement des personnes morales. L'avenir pourrait s'avérer moins favorable qu'aujourd'hui.

Je rappelle également que le montant de la péréquation financière intercommunale, auquel nous contribuons à hauteur d'environ CHF 7'000'000.- par année, dépend directement de nos revenus fiscaux. Or, compte tenu des bons résultats comptables enregistrés ces dernières années, il est très probable que notre contribution à la péréquation intercommunale augmente à l'avenir.

Enfin, les années futures verront la cessation des versements de l'État, à raison de CHF 1'600'000.- par année, destinés à combler les pertes des recettes fiscales à la suite de l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des entreprises.

Nous aurons également probablement des investissements importants que vous devrez examiner et voter.

J'en profite également pour remercier toute l'équipe du Service des finances, particulièrement Mme Rusterholz et M. Kursner, pour tout le travail qu'ils accomplissent, ainsi que pour la qualité des documents qui vous ont été présentés ce soir. Je reste à disposition pour toutes vos questions.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Je vous remercie, M. Carrel, pour cette présentation. La parole est maintenant donnée à la Commission financière pour la lecture de son rapport, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. En date du 30 avril 2026, la Commission financière s'est réunie pour l'examen des comptes 2025 en présence des représentants communaux, M. Olivier Carrel, Conseiller communal, Responsable du dicastère des finances, Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances, qui lui ont donné les explications complémentaires au message.

En préambule, la Commission financière tient à remercier le Conseil communal, plus spécialement le Chef du dicastère des finances, ainsi que la Cheffe du Service des finances et son Adjoint, et tous les collaborateurs de la Commune qui ont participé à l'élaboration des comptes communaux 2025 et du message très détaillé et de qualité.

Les comptes 2025 bouclent avec un bénéfice net de CHF 11'068'096.98 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 693'189.77. La Commission financière ne peut que s'en réjouir.

La Commission financière constate une bonne maîtrise des charges non liées et dans l'ensemble, le respect des budgets. Une économie de près de CHF 3 mios a été réalisée. Elle touche principalement les expertises confiées à des mandataires extérieurs, des mandats d'étude ainsi que les positions salariales en rapport avec des postes de personnel prévu au budget non attribués et une indexation salariale inférieure au budget.

Par contre, une charge résultant d'une mauvaise estimation de l'Agglomération pour la mobilité d'environ CHF 700'000.- va être assumée par notre Commune dans le cadre des comptes 2025.

La différence entre le résultat attendu dans le budget et le résultat obtenu dans les comptes est liée à des recettes nettement plus favorables que prévu, tant pour les personnes morales que pour les personnes physiques, ainsi qu'au rattrapage, par le Service cantonal des contributions, des taxations des années antérieures.

La Commission des finances salue, comme pour l'année précédente, la décision du Conseil communal d'avoir profité du bénéfice de l'année 2025 pour réduire la dette de la Commune lors de l'exercice 2025 pour passer d'une dette brute de CHF 60'000'000.- à une dette de CHF 48'000'000.-.

Quant aux recettes relatives à l'impôt sur les mutations immobilières, celles-ci sont en baisse (CHF 1'200'000.- et CHF 1'018'670.85 aux comptes 2024) alors que celles concernant les prestations en capital sont en hausse (CHF 450'000.- au budget, CHF 901'181.15 aux comptes).

Dans sa séance du 5 mai 2026, la Commission financière a reçu M. Stéphane Peiry de PKF Fiduciaire SA, représentant de l'organe de révision, qui a procédé à la révision des comptes 2025.

La révision des comptes s'est déroulée du 15 au 17 avril 2026. Suite à ces interventions, l'organe de révision a transmis deux rapports à la Commission financière. Le premier est succinct et conclut à l'exactitude des comptes 2025 par rapport à la législation cantonale. Il recommande à la Commission financière de proposer au Conseil général d'approuver ces comptes qui bouclent avec un total au bilan de CHF 202'829'140.01 et un bénéfice de CHF 11'068'096.98. Le second rapport, plus détaillé, liste les résultats de la révision et fait part de plusieurs recommandations.

Les deux documents ont été présentés et commentés. Lors de la discussion qui a suivi, M. Peiry a transmis de nombreuses informations et explications qui ont complété les rapports et leur bonne

compréhension. La Commission financière s'est montrée satisfaite des échanges qui ont eu lieu à cette occasion.

Suite à la discussion avec M. Peiry et à l'analyse du rapport détaillé, la Commission financière vous soumet les remarques et commentaires ci-dessous :

Système de Contrôle Interne (SCI)

La Commission financière prend acte avec satisfaction que le SCI a été réalisé de manière décisive en 2025, comme elle l'avait requis lors de la révision des comptes 2024. Le logiciel « Optimiso » a été mis en place et garantit un suivi des tâches avec des rappels si nécessaire. Cette solution est plus professionnelle et performante que le simple listage sur Excel.

Elle constate, toutefois, que deux contrôles importants doivent encore être mis en place, à savoir, la description de la méthode d'estimation des impôts en lien avec la procédure de bouclement annuel des comptes, plus particulièrement l'estimation des impôts à encaisser ainsi qu'une procédure pour le contrôle de l'encaissement des subventions auxquelles la Commune peut prétendre.

Pour terminer, il est constaté que l'extension du SCI aux autres services concerne principalement ceux dont l'activité peut générer des erreurs ou anomalies significatives dans les comptes annuels.

Recommandations émises par la fiduciaire

La Commission financière accepte et fait siennes les recommandations ci-dessous de la fiduciaire. Elle demande au Conseil communal de les appliquer en mettant l'accent sur celles dont l'importance est qualifiée de haute, à savoir :

Les trois recommandations d'importance haute :

- SCI - finaliser la description de la procédure en lien avec le bouclement annuel des comptes et par définition la méthode d'estimation des impôts à encaisser
- SCI – Description d'une procédure de contrôle pour les subventions auxquelles a droit la Commune
- Mettre à jour l'annexe 2 du Règlement d'organisation du Conseil communal qui traite de la rétribution des membres du Conseil communal

Les trois recommandations d'importance moyenne :

- Veiller au principe de « produit brut » et éviter toutes compensations entre revenus et charges au compte de résultat, entre recettes et dépenses au compte des investissements, respectivement entre actifs et passifs au bilan

- SCI - extension du SCI dans les autres services de la Commune.
- La prudence dans les estimations des impôts ne doit pas être en contradiction avec le principe de l'image fidèle préconisé par MCH2

Enfin, les comptes 2024 présentent une correction de CHF 1,7 million liée à une sous-estimation des rentrées fiscales des années précédentes et ceux de 2025 une correction de CHF 2,2 millions pour le même motif. Lors de la séance, les réviseurs ont attiré l'attention de la Commission financière sur la nécessité d'éviter une prudence excessive dans l'estimation des rentrées fiscales, celle-ci n'étant pas conforme aux principes MCH2, lesquels préconisent des estimations aussi proches que possible de la réalité.

Sur la base des éléments ci-dessus, la Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité, les comptes 2025.

Pour le reste, elle a pris note des explications qui lui ont été données et émettra quelques remarques lors de la discussion de détail.

Sur la base des éléments précités, la Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité, les comptes 2025.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Avant d'ouvrir la discussion générale, je vous rappelle que selon l'article 43, al. 5 de notre règlement du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit en ce qui concerne le budget et les comptes, de sorte qu'il ne peut y avoir de propositions de non-entrée en matière. Toutefois, une demande de renvoi est possible conformément à l'article 44, al. 4 du même règlement. La demande de renvoi indique les éléments à réexaminer, à modifier ou à compléter. La demande de renvoi est soumise au vote avant la discussion de détail. La parole est à présent donnée au Conseil général pour la discussion générale, y a-t-il des demandes d'interventions ?

M. Adrian Etter, Conseiller général. Dans sa séance du 3 juin 2026, le groupe les Verts Centre Gauche a étudié avec intérêt le message et le document des comptes 2025. Le budget 2025 prévoyait un total de charges de CHF 89'498'530.04. Les comptes montrent une charge de CHF 87'439'485.27. La précision de planification, avec un écart de 2,3% peut être considérée comme excellente. Nous n'allons pas nous plaindre du bénéfice net de CHF 11'068'096.98, ni de notre contribution à la péréquation financière intercommunale.

Pour notre parti, la transition énergétique est un thème central de notre engagement politique. C'est un défi énorme, et il semble qu'il nous manque des idées. La question se pose : comment

faire avancer ce thème si central ? L'achat de tentes sous le compte 7690.3637.00 Promotion du développement durable est peut-être un symptôme du manque d'idées.

La transition énergétique repose en grande partie sur la décarbonisation de notre société. Dans ce contexte, j'ai comparé l'évolution de la consommation de mazout de nos immeubles avec les données présentées dans le tableau figurant à l'écran ***(Annexe II au PV)***.

Nous pouvons constater que des efforts considérables ont été réalisés. Je me suis aussi permis d'estimer l'ampleur du défi qui reste à relever. J'ai fait le même exercice avec la consommation d'électricité par bâtiment. La couleur verte montre les tendances favorables. Par exemple, pour la Grange, la consommation de mazout a diminué de 28%. L'école de Cormanon a réussi à diminuer de 15%. Pour l'école de Villars-Vert, il y a une diminution de 22% et la Buvette du Platy a diminué sa consommation de mazout de 21%. S'agissant de la crèche des Cerisiers, par contre, on constate une augmentation de 57%. Le total de kWh s'élève à 3'300'000.

S'agissant de la consommation d'électricité, la STEP a diminué sa consommation de 91%, la déchetterie de 52%, l'eau potable de 24% et l'éclairage public de 28%. Par contre, la crèche des Cerisiers a augmenté sa consommation d'électricité de 95%.

Cela signifie que les efforts entrepris ont porté leurs fruits d'après les chiffres.

À partir de ces chiffres, je me suis permis de faire une estimation « savante » de consommation de mazout et de déduire de ces chiffres l'équivalent en kWh. L'énergie utilisée pour le chauffage plus la consommation d'électricité de la Commune correspond grosso modo à un équivalent de 5 GWh par an. Cela correspond grosso modo à la surface de 3 terrains de foot de cellules photovoltaïques.

Le Conseil communal et le Conseil général travaillent depuis longtemps sur l'idée de produire localement du courant. Chaque opportunité d'installer des panneaux solaires est saisie. Mais quelle sera la prochaine étape sur le chemin de la décarbonisation ? Ne serait-ce pas le développement de notre Commune vers une Communauté Électrique Locale (CEL) ?

La loi sur les Communautés Électriques Locales est en vigueur depuis le 1er janvier 2026, et pourtant les obstacles restent nombreux. Parmi eux, selon notre Conseiller communal, Claude Monney, figure notamment la fragmentation de notre réseau électrique local.

Devenir une Communauté Électrique Locale pourrait constituer une véritable vision pour la Commune. Le bénéfice net de nos comptes 2025 démontre que notre Commune dispose des

moyens nécessaires pour financer les nombreuses études indispensables pour s'engager sur ce chemin exigeant et ambitieux. Ce serait un travail de pionnier.

Les expériences acquises seraient précieuses pour les communes qui, habituellement, bouclent leurs comptes sans bénéfice. Ainsi, Villars-sur-Glâne deviendrait un acteur cantonal reconnu de la transition énergétique.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. D'autres interventions ? M. Aegerter.

M. Christoph Aegerter, Conseiller général. Le Groupe Le Centre s'est réuni en date du 2 juin dernier pour examiner les comptes 2025 de notre Commune. En son nom, je souhaite formuler quelques remarques à ce propos.

Tout d'abord, il faut relever l'excellente situation financière qu'ils traduisent. Alors qu'un déficit d'environ 700'000 francs était budgété, l'exercice se clôt avec un bénéfice supérieur à 11 millions de francs.

Cette amélioration provient essentiellement de recettes fiscales nettement supérieures aux prévisions, aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales. Ces résultats témoignent du dynamisme économique et de l'attractivité de notre Commune.

Il convient toutefois de rester prudent. Une partie de ce résultat s'explique également par des éléments ponctuels liés notamment à des taxations fiscales portant sur des années antérieures. Nous devons donc éviter de considérer l'ensemble de ce bénéfice comme une évolution durable et acquise.

Les comptes démontrent également une bonne maîtrise des dépenses et une gestion sérieuse des ressources communales. Dans le même temps, la Commune poursuit les investissements nécessaires à son développement tout en réduisant progressivement son niveau d'endettement. Ces éléments méritent d'être salués.

J'aimerais également souligner que ces excellents résultats interviennent dans un contexte marqué par de nombreuses incertitudes. Tant la Confédération que le Canton de Fribourg réfléchissent aujourd'hui à des mesures d'assainissement de leurs finances. Nous ignorons encore quelles en seront les conséquences concrètes pour les communes, mais il est raisonnable de penser que les marges de manœuvre financières des collectivités publiques seront davantage sous pression ces prochaines années.

C'est pourquoi le groupe Le Centre considère que les bons résultats d'aujourd'hui doivent avant tout nous permettre de préparer l'avenir : maintenir une situation financière saine, conserver notre capacité d'investissement et répondre aux besoins de la population sans compromettre ceux des générations futures.

Au nom du groupe Le Centre, je remercie le Conseil communal, le Service des finances ainsi que l'ensemble du personnel communal pour le travail accompli.

Au vu des résultats présentés et des explications fournies, le groupe Le Centre soutiendra l'approbation des comptes 2025.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. D'autres interventions ? M. Etienne.

M. Noah Etienne, Conseiller général. Le groupe socialiste s'est réuni le 3 juin dernier pour examiner les comptes 2025.

Il constate avec satisfaction que la Commune présente un bénéfice net d'environ 11 millions de francs. Ce résultat est largement meilleur que ce qui était prévu lors de l'élaboration du budget, qui annonçait une perte de plusieurs centaines de milliers de francs.

Si nous nous réjouissons bien entendu de la bonne santé financière de notre Commune, nous nous interrogeons toutefois sur l'écart important entre les prévisions budgétaires et le résultat effectif.
Cette situation se répète relativement souvent et nous amène à nous demander si les budgets ne sont pas établis de manière excessivement prudente. Nous comprenons que certains éléments, notamment les recettes fiscales des entreprises, restent difficiles à prévoir et que le Service cantonal des contributions accuse encore du retard dans certaines taxations.

Néanmoins, nous estimons qu'il est nécessaire de poursuivre la réflexion afin de tendre vers des prévisions toujours plus proches de la réalité et d'éviter de telles différences.

Sur ces considérations, le groupe socialiste approuve les comptes 2025.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. D'autres interventions ? M. Schnarrenberger.

M. Loris Schnarrenberger, Conseiller général. Les années passent et se ressemblent à Villars-sur-Glâne, seront tentés de dire certains. Voilà maintenant plusieurs années que le message du

Conseil communal présente les mêmes constats : des recettes fiscales plus importantes que prévu permettent à la Commune d'enregistrer un résultat nettement meilleur qu'anticipé.

Mais quelle conclusion pouvons-nous tirer de cette situation aussi agréable que confortable ? Devons-nous simplement applaudir et considérer qu'il n'y a rien à redire ? Ou est-il venu le temps d'en profiter pour ouvrir davantage les vannes et augmenter encore le train de vie de notre magnifique Commune ?

Avant de répondre à cette question, permettez-moi de remercier notre Conseiller communal en charge des finances ainsi que l'ensemble du personnel du Service des finances pour la qualité de ce message et pour la bonne tenue des comptes année après année.

Passons maintenant à l'analyse des comptes. Nous constatons avec satisfaction que les charges ont été correctement maîtrisées par rapport au budget. Nous félicitons à cet égard le Conseil communal ainsi que les différents services de l'administration. Nous constatons toutefois que ces charges continuent malgré tout d'augmenter régulièrement et qu'elles sont en grande partie constituées de charges liées, sur lesquelles nous avons peu, voire aucun impact direct.

Ayant toute confiance dans ce plénum quant à sa lecture assidue des comptes détaillés, je me contenterai de m'attarder sur l'analyse des principaux indicateurs financiers de la Commune.

À l'exception d'un taux d'autofinancement moyen de 15,49 %, tous nos indicateurs financiers sont bons, très bons, voire excellents. Mais à y regarder de plus près, ils le sont essentiellement grâce aux excellents revenus et résultats enregistrés par la Commune depuis plusieurs années.

Or, d'où proviennent ces excellents résultats et ces revenus supérieurs aux prévisions ? Comme vous le savez toutes et tous, la Commune de Villars-sur-Glâne bénéficie d'une situation particulière avec une part de revenus provenant des personnes morales largement supérieure à la moyenne. Depuis plusieurs années, ces entreprises réalisent des résultats meilleurs qu'attendu et, grâce à leur excellente santé financière, elles font bénéficier notre Commune de recettes fiscales inattendues et bien plus importantes que prévu.

Mais aujourd'hui, dans le contexte géopolitique, économique et technologique qui est le nôtre, qui peut affirmer que ces personnes morales continueront à surperformer de la sorte ? Bien malin celui qui pourrait le garantir.

Nous pensons donc qu'il est important de maintenir une certaine rigueur dans la maîtrise des charges et dans la gestion du ménage communal, tout en privilégiant des investissements

intelligents. Ceux-ci doivent permettre aux générations futures de bénéficier d'un cadre de vie agréable ainsi que d'outils et d'infrastructures réfléchis, susceptibles de contribuer à limiter les charges de la Commune à long terme.

Rigueur dans la maîtrise des charges, investissements réfléchis : en somme, maintenir le cap et considérer qu'il n'y a rien à changer, me direz-vous ? Eh bien non. Nous nous sommes demandé ce que ces excellents résultats des dernières années pouvaient concrètement apporter aux citoyennes et citoyens de Villars-sur-Glâne.

Afin de répondre à cette question, le groupe PLR-PVL, dans sa grande majorité, estime qu'il serait peut-être temps d'engager une réflexion sur une baisse d'impôt, même si celle-ci ne devait être que temporaire. Une telle mesure bénéficierait non seulement aux principaux contributeurs de cette situation favorable, à savoir les personnes morales, ou également aux personnes physiques en fonction des réflexions qui seront tenues. Elle permettrait d'alléger quelque peu la charge pesant sur les ménages, déjà confrontés à de nombreuses augmentations du coût de la vie.

Une telle mesure présenterait également l'avantage d'être réversible ou ajustable, contrairement à des engagements financiers durables tels que de nouvelles charges de fonctionnement, des investissements mal calibrés ou d'autres dépenses récurrentes qui pèseraient sur les finances communales à long terme.

Sur ce, le groupe PLR-PVL soutient à l'unanimité le message relatif aux comptes 2025 et vous invite à les approuver.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite la parole ? M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je vous remercie pour vos remarques pertinentes. S'agissant de celles du groupe PLR–PVL, certes attendues, elles annoncent les débats intéressants que nous aurons lors de l'examen du budget au mois de décembre. La discussion relative à une éventuelle baisse d'impôts ne pourra en tout cas pas se fonder sur les comptes 2025. Il vous appartiendra de décider si vous souhaitez ouvrir ce débat dans le cadre du budget 2027. Je me réjouis d'ores et déjà d'échanger avec vous à ce sujet.

Au sujet des remarques de la Commission financière concernant celles de l'organe de révision, je souhaite apporter quelques précisions. S'agissant du long serpent de mer qu'est le SCI, le Conseil communal a décidé de prendre le taureau par les cornes. Un responsable SCI a été nommé au sein de la Commune, avec pour mission d'identifier un référent SCI dans chacun des

dicastères. Je lui souhaite bien du courage mais l'essentiel est que la démarche est désormais lancée. Nous avons bon espoir de pouvoir, cette fois, répondre pleinement aux attentes de l'organe de révision d'ici à la fin de l'année 2026.

Au sujet du contrôle des subventions, je souhaite également vous rassurer. Premièrement, la planification financière intègre non seulement les charges d'investissement futures, mais aussi les subventions attendues. Nous assurons déjà un suivi rigoureux des principales subventions dans le cadre de cette planification.

Par ailleurs, je peux vous confirmer que, dans les services, même les subventions de moindre importance font l'objet d'une attention particulière. Les équipes veillent systématiquement à encaisser l'ensemble des montants dus, qu'ils proviennent du Canton, de l'Agglomération ou de la Confédération.

S'agissant du Règlement d'organisation du Conseil communal, celui-ci a déjà fait l'objet d'une attention particulière. La mise à jour du règlement est d'ores et déjà planifiée à l'ordre du jour des prochaines séances du Conseil communal.

S'agissant de l'estimation des impôts, nous ne procédons pas à une évaluation approximative. Nous appliquons une méthode d'estimation, utilisée chaque année, qui nous permet également d'établir des comparaisons fiables avec les exercices précédents.

L'organe de révision nous demande toutefois de documenter cette méthode de manière plus approfondie. Nous allons donc préparer un document complet et structuré, qui expliquera clairement au réviseur la démarche suivie et la façon dont nous établissons les prévisions fiscales présentées dans le budget ainsi que, le cas échéant, dans les comptes.

Enfin, concernant la remarque du groupe socialiste sur l'écart entre le budget et les comptes, je ne peux que la partager. Je tiens toutefois à vous assurer qu'il n'existe aucune volonté politique de présenter volontairement des budgets déficitaires pour ensuite se réjouir de comptes bénéficiaires.

Lorsque nous élaborons les budgets, nous nous basons sur les données disponibles à ce moment-là. Nous faisons preuve de prudence — et il me semble que c'est la méthode la plus responsable — plutôt que d'adopter un optimisme excessif.

Il n'y a derrière cela aucune manœuvre politique destinée à vous soumettre des budgets déficitaires sur lesquels nous pourrions ensuite nous lamenter. Il s'agit simplement d'une gestion rigoureuse et réaliste.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer dans le cadre de la discussion générale avant d'aborder la discussion de détail ? Si tel n'est pas le cas, et qu'aucune demande de renvoi n'a été formulée, nous allons donc passer à la discussion de détail des comptes de résultats et des investissements, chapitre par chapitre.

Afin de faciliter la discussion ainsi que la rédaction du procès-verbal, je vous prie de spécifier le numéro de compte concerné et son libellé lors de vos interventions. Je vous propose de commencer dans l'ordre du document soit le chapitre des comptes par nature.

Comptes par nature (pages 1 à 11)

Chapitre 3 Charges (pages 1 à 4)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.
La Commission financière n'a pas de remarque.
Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 4 Revenus (pages 5 à 8)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.
La Commission financière n'a pas de remarque.
Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 Dépenses (page 9)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.
La Commission financière n'a pas de remarque.
Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 6 Recettes (pages 10 à 11)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.
La Commission financière n'a pas de remarque.
Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Étant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion portant sur les comptes par nature est close. Nous passons aux comptes de résultats 2025.

Comptes de résultats 2025 Chapitre par chapitre (pages 12 à 53)

Chapitre 0 / Administration générale (pages 13 à 17)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a des remarques concernant les postes suivants :

0120.3052.00 Part patronale à la caisse de retraite

Selon les informations reçues, la Commission financière constate qu'une solution pour une caisse de pension des Conseillers communaux n'a pas été trouvée. Certains membres se sentent floués, étant donné que, lors du budget 2025, il avait bien été spécifié qu'il s'agissait d'un montant pour une caisse de pension, respectivement assurer un arrêt d'activité forcé. Les membres de la Commission financière se demandent en outre s'il n'aurait pas été judicieux que le Conseil communal consulte la Commission financière de cette adaptation avant sa mise en œuvre.

De plus, dans la mesure où ce montant est actuellement versé sous une forme assimilable à un salaire, il ne devrait pas être comptabilisé sous cette position budgétaire. Afin de garantir une transparence conforme aux recommandations des réviseurs ainsi que de Mme Rusterholz, Cheffe du Service des finances, ce montant devrait faire l'objet d'une rubrique distincte, intitulée par exemple : « Participation de l'employeur à la couverture professionnelle individuelle ».

Il en ressort également que le Règlement d'organisation du Conseil communal est lacunaire en ce qui concerne les vacations, cela devra être corrigé avec le début de la nouvelle législature.

0290.3120.00 Chauffage bâtiment administratif

La Commission financière a pris acte, tant par les explications figurant dans le message relatif aux comptes que par les explications orales fournies lors de la séance, que les charges de chauffage du bâtiment incluent le décompte 2023-2024 (lequel aurait dû être imputé sur l'exercice précédent) en raison d'un retard de transmission de la part de la gérance. Elle a

également pris acte que le montant du décompte 2024-2025 est provisoire, la gérance n'ayant pas été en mesure de transmettre les consommations effectives dans les délais souhaités, bien que son décompte s'arrête au 30 juin.

La Commission financière comprend les difficultés rencontrées par l'Administration communale pour recevoir les décomptes dans les délais. Elle invite néanmoins le Conseil communal et l'Administration communale à prendre contact avec la gérance afin de résoudre ce problème.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Est-ce que le Conseil général a des remarques ? M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Ma remarque concerne le poste 0120.3052.00 Part patronale à la caisse de retraite.

Dans un premier temps, je tiens à remercier les Conseillères et Conseillers communaux pour leur grand engagement. Un engagement important pour notre commune qui mérite une indemnisation conséquente.

Néanmoins, lors de la séance du Conseil général du 11.12.2024 relative au budget de la Commune pour l'année 2025, le Conseil général a approuvé le montant du poste 0120.3052.00 Part patronale à la caisse de retraite. Dans le message relatif au budget, le Conseil communal avait justifié l'augmentation de ce montant en annonçant qu'il était prévu de mettre en place une couverture LPP pour les membres du Conseil communal. À l'époque, la Commission financière soutenait cette augmentation. Elle avait eu droit à des explications complémentaires. Ainsi, l'augmentation de la part patronale à la caisse de retraite de l'Exécutif est prévue pour constituer un fonds de prévoyance pour les membres du Conseil communal et pour assurer ces derniers contre l'accident et la perte de gain.

Les comptes 2025 montrent comment le Conseil communal a utilisé le montant du poste Part patronale à la caisse de retraite. Il apparaît que l'argent a été distribué aux Conseillers et Conseillères communaux au lieu d'être utilisé directement pour leur prévoyance. L'augmentation de CHF 45'030.- relative à ce poste représente une augmentation de 15% des postes regroupant la rémunération du Conseil communal, donc une augmentation de 15% de l'indemnisation du Conseil communal.

Lors de la discussion de détail du budget 2025, le Conseil communal avait pourtant encore souligné ses objectifs : « *La volonté de la constitution de ce fonds de prévoyance est non seulement de contribuer à la prévoyance professionnelle des membres du Conseil communal, et ainsi ne pas les pénaliser pour leur engagement en faveur de la collectivité, mais également d'assurer ceux-ci et leur famille en cas de perte de gain suite à un accident ou à une maladie* ».

Je partage pleinement l'intention exprimée du Conseil communal à l'époque. C'est pourquoi je suis étonné que ces CHF 45'000.- n'aient pas été utilisés à cette fin. Je suis déçu que le Conseil communal n'ait pas, par lui-même, été transparent et n'ait donné aucune explication dans le message. J'ai trois questions pour le Conseil communal :

- Le Conseil communal partage-t-il l'avis que l'argent de ce poste est destiné à la prévoyance des Conseillères et Conseillers communaux et n'est pas à leur libre disposition ?
- Le Conseil communal peut-il nous assurer que cet argent a été utilisé par les Conseillères et Conseillers communaux pour leur prévoyance ?
- Le Conseil communal peut-il nous garantir qu'en 2026 et à l'avenir l'argent de ce poste sera utilisé par les Conseillers et Conseillères communaux pour leur prévoyance par exemple par des rachats de deuxième pilier, des versements au troisième pilier ou des assurances de perte de gain ?

Donc, je répète : est-ce que c'est de l'argent pour la prévoyance, est-ce qu'il a été utilisé pour la prévoyance et, plus important, est-ce qu'il y a des garanties qu'il soit utilisé pour la prévoyance à l'avenir ?

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ? M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Même si ce sujet ne relève pas directement de mon dicastère, je réponds volontiers à vos questions, étant moi-même concerné — comme chacun de mes collègues — à titre individuel.

Premièrement, je souhaite casser un mythe. L'augmentation évoquée représente, pour moi personnellement, CHF 2'500.- par année. Contrairement à ce qui a pu être affirmé, les Conseillers communaux ne se sont pas massivement augmentés.

Deuxièmement, la réflexion menée au sein du Conseil communal portait sur la mise en place d'une prévoyance professionnelle adaptée à tous les Conseillers. Or, nos situations

professionnelles sont très différentes : certains sont salariés, d'autres indépendants, et même encore retraités.

Selon les analyses réalisées par un courtier, il s'est avéré impossible de créer une solution de prévoyance professionnelle qui convienne à toutes ces configurations. C'est pour cette raison que cette piste a été abandonnée.

Avant l'augmentation mentionnée dans le compte concerné, les Conseillers communaux percevaient CHF 2'000.- par année au titre de prévoyance libre, qu'ils pouvaient utiliser comme bon leur semblait. À titre personnel, étant indépendant, je versais ce montant dans mon 3ème pilier.

Pour répondre à vos trois questions, c'est trois fois un non.

Non, les Conseillers communaux ne sont pas obligés d'utiliser ce montant pour la prévoyance professionnelle. Chacun reste libre d'organiser sa prévoyance comme il l'entend.

Non, ce montant n'a pas été utilisé en 2025 pour une prévoyance professionnelle commune. Je n'ai pas interrogé mes collègues à ce sujet, car chacun est libre de ses choix.

Non, il n'est pas certain qu'une solution collective soit mise en place en 2026. Une réflexion pourra être menée, mais il est probable que nous aboutissions au même constat : nos situations professionnelles sont trop diverses pour permettre une prévoyance professionnelle unique et adaptée à tous.

Nous en discuterons au sein du Conseil, et vous pourrez constater dans les comptes 2026 comment ces montants auront été utilisés. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui sur ce sujet.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. D'autres interventions ? Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. Je me permets d'ajouter un élément aux explications de M. Carrel. Sous l'angle de la prévoyance professionnelle, la Commune de Villars-sur-Glâne n'est pas considérée comme l'employeur des membres du Conseil communal. Dès lors, la mise en place d'une solution LPP commune n'est pas possible. Les situations professionnelles des membres du Conseil communal sont par ailleurs très différentes, ce qui rend difficile l'instauration d'un système unique répondant à l'ensemble des cas. À titre personnel, en tant qu'indépendante, je dispose d'un deuxième pilier B ainsi que d'un troisième pilier A.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. La parole n'étant plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 0 est close.

Chapitre 1 / Ordre et sécurité publics (pages 18 à 19)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

1110.3612.00 Participation Police intercommunale (DL)

La Commission financière a constaté que le budget alloué à la Police intercommunale n'avait pas été entièrement utilisé. Au regard des incidents survenus en 2025, elle s'étonne que ce budget n'ait pas été pleinement utilisé.

Elle a été informée que le nombre d'agents avait augmenté en 2025. Cette charge supplémentaire a toutefois été compensée par les recettes perçues au titre des infractions, lesquelles ont été supérieures aux prévisions budgétaires.

1500.3612.03 Part au Bataillon Sarine du RSS (DL)

La Commission financière a souhaité obtenir des informations supplémentaires concernant la ristourne de CHF 120'352.05.

Elle a été informée que les communes paient en avance et que le décompte final est établi en fin d'exercice comptable. Par la suite, le RSS se charge des répartitions intercommunales.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. La parole n'étant plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 1 est close.

Chapitre 2 / Formation (pages 20 à 27)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

2126.4612.10 Participation des Communes membres (SLPPI)

La Commission financière a souhaité connaître la raison pour laquelle le revenu était inférieur d'un peu plus de CHF 100'000.- au montant budgété. Elle a été informée que ce montant représente un revenu pour le SLPPI et, par conséquent, une charge pour les communes membres après répartition. Or, dans le cas présent, la charge supportée par la commune de Villars-sur-Glâne, comme par les autres communes membres, est inférieure aux prévisions, les comptes du SLPPI présentant des charges inférieures de CHF 70'000.00 et le canton ayant versé une contribution de CHF 50'000.00.

21703.3120.00 Chauffage Ecole de Villars-Vert

La Commission financière a pris acte de la diminution des charges de plus de CHF 20'000.00 et des explications figurant dans le message relatif aux comptes, selon lesquelles cette baisse résulte d'une diminution significative de la consommation qui est probablement due à l'installation d'un optimiseur Yord.

La Commission financière encourage le Conseil communal à poursuivre cette démarche dans les autres écoles.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. La parole n'étant plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 2 est close.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs (pages 28 à 32)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

3420.3101.00 Achats matériel et fournitures, sans uniformes

La Commission financière a constaté que sur un budget de CHF 32'600.00 il reste un montant disponible de CHF 24'091.25. Ce montant était prévu pour l'achat de 8 tentes pour des événements organisés par la Commune. Ce montant a été imputé sur le compte 7690.3637.00 « Promotion du développement durable », position budgétaire qui avait été augmentée de CHF 100'000.00 à CHF 200'000.00 par le Conseil général pour promouvoir des actions durables et non pas des achats de tentes.

La Commission financière souhaite des explications complémentaires sur cette manière de faire qui ne correspond pas vraiment à la volonté du Législatif, elle estime en effet que l'acquisition de ces tentes s'est faite au détriment des actions durables.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. L'achat de ces tentes figurait effectivement au budget dans les comptes des services extérieurs. Après discussion, il ressort que la première manifestation ayant bénéficié de ces tentes est celle consacrée au développement durable, qui a été organisée au Domaine Notre-Dame de la Route. Ces tentes ont également été personnalisées avec les logos obtenus dans le cadre des actions liées au développement durable. Il a donc été décidé de transférer ce montant vers le poste consacré au développement durable, où des montants sont encore disponibles dans ce compte.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. La parole n'étant plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 3 est close.

Chapitre 4 / Santé (pages 33 et 34)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.
La Commission financière n'a pas de remarque.
Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. La parole n'étant pas demandée, la discussion portant sur le chapitre 4 est close.

Chapitre 5 / Prévoyance sociale (pages 35 à 39)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

54510.3636.00 Subvention Fondation pour les AEF (DL)

La Commission financière a souhaité connaître la raison pour laquelle le budget n'avait pas été entièrement utilisé.
Elle a été informée que la baisse de la subvention de CHF 570'000.- à la FAEF par rapport au budget s'explique par le fait que le Canton a versé une subvention extraordinaire de presque CHF 200'000.- et que les contributions parentales effectives ont été plus élevées que les estimations budgétaires.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. La parole n'étant plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 5 est close.

Chapitre 6 / Trafic et télécommunications (pages 41 à 44)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

6220.3612.90 Part aux transports et mobilité Agglo/ARS (DL)

La Commission financière a pris acte, tant par les explications figurant dans le message relatif aux comptes que par les explications orales fournies lors de la séance, que ce dépassement est dû à une erreur dans la clé de répartition utilisée pour le calcul de la répartition des charges appliquée dans les comptes 2024.
Elle a souhaité obtenir des informations complémentaires sur cet incident ainsi que sur les mesures prises afin d'éviter que de telles erreurs de calcul ne se reproduisent à l'avenir.
Elle a été informée que l'Agglo, et bientôt l'ARS, annoncent aux communes membres les montants à inscrire au budget. Par la suite, une répartition se fait selon les arrêts de bus. Une erreur de la clé de répartition a été annoncée au Conseil communal en juillet 2025. La charge supplémentaire a été inscrite aux comptes 2025. La Commune a vérifié tous les calculs et a réussi à faire corriger la facture de CHF 40'000.- au profit de la Commune. Des demandes ont été faites pour que les clés de répartition soient mises à jour plus régulièrement.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. La parole n'étant plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 6 est close.

Chapitre 7 / Environnement et aménagement du territoire (pages 43 à 49)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

7301.4250.00 Produit du papier
La Commission financière rappelle que si le papier était séparé du carton lors du ramassage, le prix d'achat serait nettement supérieur. Elle invite le Conseil communal à analyser la question.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. J'ouvre la discussion au Conseil général. M. Ponzo.

M. Guido Ponzo, Conseiller général. J'ai des remarques concernent les postes suivants :

7610.3637.00 Développement durable
7690.3637.10 Transition énergétique

Au risque de me répéter, je reviens une fois de plus sur ces deux rubriques comptables, mais comme nous débutons la Législature avec de nouveaux collègues, cela ne sera peut-être pas totalement inutile.

En décembre 2024, notre groupe Vert.e.s Centre Gauche avait proposé et obtenu du Conseil général le doublement des montants prévus sur ces deux rubriques dans le but de soutenir et accélérer la préparation des mesures du plan climat communal.

C'est avec déception que nous constatons aujourd'hui que sur les CHF 250'000.- à disposition moins de la moitié de ce montant a été utilisée, déduction faite de l'achat des tentes, alors que les mesures à planifier sont répertoriées dans notre plan climat.

L'augmentation de ces budgets devait notamment servir à renforcer la communication auprès de la population, et d'autre part à mettre en place un système de monitoring externe, outil indispensable pour assurer le suivi des actions entreprises.

En matière de communication, on nous citera la première édition du flyer « Livret pour le climat », très bien, mais est-ce suffisant ? Et pour le monitoring, nous attendons toujours, alors

que ce début de législature serait le moment idéal pour faire le point de la situation sur la mise en œuvre des mesures du plan climat et leur impact.

Certes les ressources internes des services techniques en charge de ces dossiers ne peuvent suffire face à l'ampleur de la tâche, raison pour laquelle ce budget supplémentaire devait également permettre le recours à des mandataires externes.

Avec à nouveau un bénéfice extraordinaire, de CHF 11 mios cette année, dont une partie au moins pourrait utilement alimenter un fonds climat communal, ce ne sont pas les ressources financières qui manquent, mais un engagement soutenu de l'ensemble des élus que nous sommes.

J'en profite ici pour inviter les membres du Conseil général qui ne l'auraient pas encore fait à lire attentivement le plan climat en ligne sur le site de la Commune et prendre la mesure des efforts à engager pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de CO2 fixé pour 2030. Et nous sommes en 2026 ! Chiffres à l'appui, j'aimerais pouvoir dire avec satisfaction au terme de cette législature que Villars a fait sa part.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. La parole n'étant plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 7 est close.

Chapitre 8 / Economie publique (page 50)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.
La Commission financière n'a pas de remarque.
Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. La parole n'étant pas demandée, la discussion portant sur le chapitre 8 est close.

Chapitre 9 / Finances et impôts (pages 51 à 53)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.
La Commission financière n'a pas de remarque.
Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. La parole n'étant pas demandée, la discussion portant sur le chapitre 9 est close. L'examen des comptes de résultats est terminé, j'ouvre la discussion de détail des comptes d'investissements 2025.

Je vous propose d'ouvrir directement la discussion à l'ensemble des chapitres 1 à 9 pour les comptes d'investissements, donc sans lecture chapitre par chapitre. Y a-t-il des objections à cette manière de procéder ? Tel n'est pas le cas, nous passons aux comptes d'investissements.

Comptes des investissements 2025 – Chapitre 0 à 9 (pages 62-69)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.
La Commission financière n'a pas de remarque.
Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. La parole n'étant pas demandée, la discussion portant sur les comptes d'investissement 2025 est terminée. Nous pouvons passer au bilan et flux de trésorerie.

Bilan et flux de trésorerie

Chapitre 1 - Actifs (pages 70 à 76)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.
La Commission financière n'a pas de remarque.
Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. La parole n'étant pas demandée, la discussion portant sur le chapitre 1 Actifs est close.

Chapitre 2 - Passif (pages 77 à 81)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.
La Commission financière n'a pas de remarque.
Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. La parole n'étant pas demandée, la discussion portant sur le chapitre 2 Passif est close.

Flux de trésorerie (page 82)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.
La Commission financière n'a pas de remarque.
Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. La parole n'étant pas demandée, la discussion portant sur le flux de trésorerie est close.

Annexes des comptes

Le Conseil communal n'a pas de remarque.
La Commission financière n'a pas de remarque.
Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Y a-t-il encore des demandes de parole avant de procéder au vote ? Tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote d'ensemble des comptes de résultats et d'investissements 2025. J'en profite pour remercier le Conseil communal, l'administration et en particulier Mme Rusterholz pour la qualité du travail fourni et l'établissement de tous ces documents.

Nous sommes actuellement 44 Conseillers et Conseillères généraux présents.

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2025 tels que proposés par le Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

Les comptes 2025 sont acceptés à l'unanimité

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Ayant validé les comptes, nous pouvons passer au point 3 de l'ordre du jour.

3. Reconduction du mandat de l'organe de révision

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Selon l'article 98 al. 1 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980, le Conseil général désigne l'organe de révision, sur proposition de la Commission financière.

En date du 5 octobre 2023, le Conseil général a choisi la fiduciaire PKF Fiduciaire SA, Rue de la Banque 3, à Fribourg, comme nouvel organe de révision, après un appel d'offres de gré à gré sans concurrence lancé en juin de la même année par la Commission financière.

Le mandat s'étendait sur 3 ans, pour un montant annuel de CHF 19'000.- + TVA, avec reconduction possible en cas de satisfaction.

Au terme de ces 3 ans, la Commission financière propose au Conseil général de reconduire le mandat octroyé à la fiduciaire PKF Fiduciaire SA pour une période de 3 ans encore, selon la possibilité offerte par la législation cantonale d'une reconduction jusqu'à 6 ans consécutifs.

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Tel n'est pas le cas. Je donne la parole au Conseil général, y a-t-il des demandes d'interventions ? Tel n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote.

Nous sommes actuellement 42 Conseillers et Conseillères généraux présents.

Celles et ceux qui acceptent la reconduction du mandat de l'organe de révision tel que proposé par la Commission financière sont priés de le manifester par main levée.

La reconduction du mandat de l'organe de révision est acceptée à l'unanimité

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Ce point de notre ordre du jour étant liquidé, nous pouvons passer au point 4 de notre ordre du jour.

4. Rapport de gestion 2025

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Le Rapport de gestion vous a été remis à titre informatif. Très complet et enrichi de nombreux graphiques et nombreuses illustrations, il nous propose une vue d'ensemble de tout le travail accompli par les différents services de notre Commune mais aussi des nombreuses activités et prestations fournies à la population de Villars-sur-Glâne. Au nom du Conseil général, je remercie l'ensemble du personnel de la Commune ainsi que le Conseil communal pour leur engagement au bien-être de nos concitoyennes et concitoyens.

Ce point de l'ordre du jour ne fera pas l'objet d'un vote du Conseil général, mais le Rapport de gestion peut être discuté au sein de notre hémicycle.

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Tel n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil général souhaite la parole ? Tel n'est pas le cas. Je remercie le Conseil communal pour la présentation de ce document. Nous pouvons passer au point 5 de notre ordre du jour.

5. Message relatif à l'adoption des statuts d'Arcia Région culturelle

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Le Conseil communal soumet à votre approbation l'adoption des statuts relatifs au soutien régional à la culture. Les statuts doivent être approuvés par le Conseil général. Je donne la parole au Président de la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 mai 2026, la Commission financière a reçu M. François Grangier, Conseiller communal en charge du dossier.

La Commission financière le remercie pour sa présentation et pour les explications et réponses données lors de cet entretien.

M. Grangier a rappelé le processus ayant mené à la création de cette nouvelle association de communes, à savoir la dissolution de l'Agglo, d'une part, et la révision de la loi cantonale sur la culture, d'autre part.

La Commission financière est d'avis que la création de cette association de communes, regroupant au sein d'une structure unique l'ensemble des tâches liées à la culture, est conforme aux intérêts de la Commune de Villars-sur-Glâne, d'autant plus qu'elle est propriétaire du bâtiment de Nuithonie.

La Commission financière estime également que la Commune de Villars-sur-Glâne doit adhérer à l'ensemble des modules, ce qui correspond à un montant de CHF 67.50 par habitant et par année. À titre de comparaison, en 2025, un montant de CHF 63.50 par habitant a été versé à Coriolis Infrastructures et Agglo Promotion Culture. Avec l'adhésion à Arcia Région culturelle, le coût par habitant augmente ainsi de CHF 4.-, pour atteindre CHF 67.50. Cela correspond à une hausse théorique des charges d'environ CHF 50'000.-. La Commission estime toutefois que l'adhésion à Arcia Région culturelle ne devrait pas entraîner de surcoûts notables par rapport à ce que la Commune assume actuellement dans le cadre de Coriolis Infrastructures et de l'Agglo.

Sur la base des informations transmises, tant dans le message que lors de la discussion avec M. Grangier, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement l'adoption des statuts d'Arcia Région culturelle.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite à ce stade s'exprimer ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. Comme vous le savez certainement, la gestion des affaires culturelles est depuis très longtemps une vraie usine à gaz dans notre canton et dans notre district.

Pour les nouvelles et nouveaux élu·e·s, ainsi que pour celles et ceux qui ont besoin d'un petit rafraîchissement, je me permets de vous rappeler le cadre de la culture dans notre région.

Les acteurs principaux en relation avec notre Commune sont Coriolis Infrastructures, qui regroupe les communes de Fribourg, Granges-Paccot, Givisiez, Corminboeuf, Matran et Villars-sur-Glâne. Les sources de revenus sont de Fr. 32.50 par habitant des communes membres, ainsi que des versements provenant du Casino de Fribourg.

Coriolis Infrastructures a pour mission la gestion, l'entretien et le financement des deux institutions culturelles majeures du Grand Fribourg, soit les salles de spectacles d'Équilibre et de Nuithonie. La Fondation Équilibre-Nuithonie gère et exploite ces deux infrastructures par délégation de Coriolis Infrastructures. Cette dernière dispose d'un budget annuel de près de 3 millions de francs, dont environ 2,3 millions vont directement à la Fondation qui, quant à elle, possède un budget annuel d'environ 5,1 millions de francs.

Le deuxième acteur est, ou plutôt était, l'Agglomération de Fribourg qui, avec sa Commission culturelle, subventionnait les acteurs régionaux. Le budget de l'Agglo n'était pas basé sur un montant en francs par habitant, mais sur un budget variant d'année en année et voté par le Conseil d'agglomération. Ce budget est répercuté sur les communes avec une clé de répartition. Les charges de ces subventions étaient d'environ 2,6 millions de francs.

Le projet Arcia est né du fait que la nouvelle loi sur les agglomérations, entrée en vigueur le 1er janvier 2021, fait disparaître la forme institutionnelle propre aux agglomérations et que ses tâches doivent être reprises par d'autres entités. L'Association régionale de la Sarine (ARS) a repris l'aménagement du territoire et le tourisme, et Arcia a été pensée pour reprendre la culture.

L'idée d'intégrer Coriolis Infrastructures dans Arcia a fait sens dès le départ, dans le but de simplifier la gestion complète de la sphère culturelle régionale. De plus, la révision de la loi sur les affaires culturelles et la nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles confortent la direction prise par le comité de pilotage d'Arcia.

Je ne vais pas revenir sur la partie financière décrite dans le message, si ce n'est pour vous préciser qu'il y a une coquille : la réduction pour la souscription à tous les modules est de CHF 2.50 et non de CHF 5.-, soit un total de CHF 67.50 par habitant pour notre Commune. Cette précision a également été communiquée à la Commission financière.

Comme vous l'avez peut-être appris, le Législatif de la Commune de Bois-d'Amont a refusé les nouveaux statuts d'Arcia, en contradiction avec son Conseil communal, qui s'était engagé pour une adhésion.

De ce fait, nous sommes actuellement dans une incertitude juridique, car l'adoption de ces nouveaux statuts demande la validation unanime des communes signataires. Madame la Préfète cherche actuellement des solutions, mais elle nous a demandé de poursuivre le processus de validation de ces statuts. Cependant, pour des raisons purement juridiques, il n'est pas exclu que je doive remettre ce point à un prochain ordre du jour, avec une seule modification, soit la sortie de la Commune de Bois-d'Amont de l'article 1.

Le Conseil communal vous remercie de soutenir la création de cette nouvelle institution culturelle, et je reste à votre disposition pour toute question.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. A qui puis-je donner la parole au sein du Conseil général ? M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le groupe socialiste soutiendra l'adoption des statuts d'Arcia Région culturelle.

La culture n'est pas un luxe que l'on s'offre lorsque les finances vont bien. Elle constitue l'un des fondements de notre vivre-ensemble. Elle crée du lien social, favorise le dialogue, stimule la créativité et contribue à l'épanouissement individuel et collectif de la population.

Le dossier qui nous est présenté aujourd'hui montre clairement que le soutien régional à la culture bénéficie à l'ensemble de notre territoire. Derrière les institutions culturelles que nous connaissons se trouvent des emplois, des bénévoles, des artistes, des techniciens, des

entreprises locales et de nombreuses retombées économiques. La culture participe au dynamisme de notre région autant qu'à son attractivité.

Arcia apporte également une réponse pragmatique et moderne à la disparition de l'Agglomération dans sa forme actuelle. En regroupant sous une même structure les missions aujourd'hui réparties entre plusieurs organismes, elle simplifie la gouvernance et offre davantage de lisibilité. Le système modulaire permet en outre aux communes de conserver une certaine flexibilité tout en garantissant un financement stable et prévisible pour les années à venir.

Nous saluons aussi la volonté d'ouvrir cette région culturelle à un plus grand nombre de communes. La culture dépasse largement les frontières administratives et mérite une approche régionale cohérente, solidaire et ambitieuse.

Enfin, pour une commune comme Villars-sur-Glâne, siège de Nuithonie et acteur culturel majeur du canton, il serait difficilement compréhensible d'envoyer aujourd'hui un signal de retrait. Au contraire, nous avons la responsabilité de confirmer notre engagement en faveur d'une offre culturelle forte, accessible et diversifiée.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à accepter les statuts d'Arcia Région culturelle.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. D'autres interventions ? Mme Pichonnaz.

Mme Sandra Pichonnaz, Conseillère générale. Lors de sa séance préparatoire qui s'est tenue le 2 juin 2026, le groupe Le Centre a examiné avec attention le message relatif à l'adoption des statuts de « Arcia région culturelle ». Il a été informé que le coût par habitant serait de CHF 67.50 et non CHF 65.- comme indiqué dans le message.

Cela étant, le groupe Le Centre soutient ce message et remercie le Conseil communal pour sa bonne tenue.

Villars-sur-Glâne étant un moteur de la culture fribourgeoise, nous espérons que cette structure pourra voir le jour malgré quelques communes réfractaires à ce projet et qu'elle pourra soutenir les différents acteurs de la culture comme il se doit. Les habitants de la Commune profitent déjà d'une magnifique infrastructure avec le théâtre Nuithonie et pourront ainsi bénéficier d'offres encore plus avantageuses.

Le groupe Le Centre a donc approuvé à l'unanimité des personnes présentes lors de sa séance préparatoire l'adhésion de notre Commune à « Arcia Région culturelle » et l'adoption de ses statuts. Nous vous recommandons donc d'accepter la proposition du Conseil communal.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Tel n'est plus le cas, je vous propose de passer au vote.

Nous sommes actuellement 44 Conseillères et Conseillers généraux.
Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à l'adoption des statuts d'Arcia Région culturelle sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Avant de passer au prochain point de l'ordre du jour, je vous propose une petite pause.

La séance est interrompue de 21h05 à 21h15.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Nous reprenons notre séance avec le point 6 de notre ordre du jour.

6. Message relatif à la modification du règlement sur l'octroi des subventions du 1er paquet de mesures du plan climat

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Vous vous souvenez sans doute que lors de la dernière séance de législature, le Conseil communal avait décidé de retirer ladite modification de règlement, afin de répondre aux questions du Conseil général. Vous avez reçu le message, et je passe en premier lieu la parole à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 mai 2026, la Commission financière a reçu Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale en charge du dossier, et M. Cédric Rauber, responsable environnement et développement durable.

La Commission financière les remercie pour leur présentation et pour les explications et réponses données lors de cet entretien.

La Commission financière constate qu'il n'est malheureusement pas possible d'apprécier de manière fiable la pertinence des subventions accordées, ni l'efficacité des mesures proposées par le règlement en termes de réduction des émissions de CO_2. En effet, des calculs d'économie de CO_2 en lien avec les subventions octroyées reposeraient sur de nombreuses hypothèses et extrapolations, ce qui les rendrait purement théoriques.

La Commission financière estime toutefois qu'une plus grande marge de manœuvre peut être accordée au Conseil communal dans le cadre de ce 1er paquet de mesures du plan climat communal, dont le montant initial de CHF 100'000.- n'est ici pas remis en cause.

Ainsi, sur la base des informations transmises, tant dans le message que lors de la discussion avec Mme Marthaler et M. Rauber, la Commission financière, à la majorité, préavise favorablement la modification du règlement communal sur l'octroi des subventions du 1er paquet de mesures du plan climat communal.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, s'exprimer ? Tel n'est pas le cas. Pour l'examen, je vous propose de traiter le règlement dans son ensemble sauf demande de votre part de le traiter chapitre par chapitre. A qui puis-je donner la parole au sein du Conseil général ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Dans sa séance préparatoire du 2 juin 2026, le groupe Le Centre a débattu le message du Conseil communal relatif à la modification du règlement sur l'octroi des subventions du 1er paquet de mesures du plan climat communal.

En introduction, le groupe remercie le Conseil communal d'avoir complété le message du 12 février 2026, qui était maigre en informations et laissait le Conseil général dans le flou sur l'efficacité et la pertinence des subventions.

Quelques chiffres. Premièrement, on constate que la subvention vélo est particulièrement appréciée en représentant près des trois quarts des subventions octroyées, soit 82 sur 108 demandes. Elle est, par ailleurs, actuellement la seule qui se trouve dans la cible des 70–100 bénéficiaires potentiels cités dans le message du 28 mai 2024. À l'inverse, les subventions Mobility et PubliBike génèrent un intérêt plus que modéré avec uniquement trois demandes en deux ans alors que les cibles étaient de 50 bénéficiaires potentiels pour Mobility et de 100 pour PubliBike.

Il est à se demander s'il était vraiment pertinent de maintenir ces subventions dans cette révision du règlement puisque le Conseil communal souhaite de toute façon une carte blanche pour introduire de nouvelles subventions via le nouvel article 9 bis.

Deuxièmement, le graphique en page 3 du message semble confirmer une question que le groupe Le Centre avait posée à notre séance du 12 février. Les subventions CECB Plus et bornes de recharge ont une certaine inertie au démarrage car elles nécessitent davantage de planifications que l'achat d'un vélo ou la souscription d'un abonnement.
Cependant, avec neuf subventions de CECB et quatorze bornes de recharge, ces deux subventions s'adressant principalement aux propriétaires pourraient bien atteindre la cible de bénéficiaires potentiels prévue dans un délai raisonnable.

Troisièmement, le message conclut que malgré toutes les données récoltées dans les formulaires d'octroi et tous les chiffres fournis, l'impact sur le climat de ces subventions est difficilement mesurable mais est estimé globalement positif.

Cette conclusion semble en contradiction avec l'article 2 du règlement qui demande de pouvoir contrôler et apprécier les résultats attendus. Nous constatons hélas que nous finançons des intentions plus que des résultats mesurables.

Néanmoins, même si le groupe Le Centre reste quelque peu sceptique sur l'efficacité et la pertinence de certaines subventions de ce premier paquet de mesures, il rejoint la demande du Conseil communal de supprimer les montants plafonds à chaque type de subvention dans la mesure où le règlement actuel s'est montré trop restrictif ou trop optimiste vu les déséquilibres importants entre les différents postes.

Par contre, concernant la délégation de compétence au Conseil communal pour l'introduction de nouvelles subventions, une partie de notre groupe présente à la séance préparatoire s'est montrée nettement plus réservée pour deux raisons majeures :

- Doute sur la stratégie de subventions climatiques que le Conseil communal a présentée jusqu'à maintenant. Pourquoi ne propose-t-il pas déjà dans cette révision de règlement de nouvelles pistes de subventions ?
- Perte de démocratie. En transférant au Conseil communal via un règlement d'application toutes les compétences, le Conseil général n'aura plus aucune voix au chapitre dans la politique d'octroi des subventions du plan climat.

Afin de maintenir un équilibre entre efficacité administrative et contrôle démocratique, un amendement visant à supprimer l'article 9 bis *« Délégation de compétence au Conseil communal »* sera déposé durant la discussion de détail.

Pour conclure, nous ne souhaitons pas bloquer l'octroi de subventions ou les demandes sur la liste d'attente, c'est avec un pragmatisme assuré que la majorité du groupe Le Centre accepte ce message.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. D'autres interventions. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Lors de notre discussion le groupe les Verts/Centre gauche a décidé de soutenir la modification du règlement sur le 1er paquet de mesures.

Nous remercions le Conseil communal pour le message et la transparence faite sur l'utilisation des subventions octroyées.

Lors des débats au Conseil général autour du 1er paquet de mesures, l'accent avait été mis sur la nécessité d'actions concrètes et sur l'implication de la population. Le Conseil communal avait alors répondu à ces demandes par les subventions proposées. La Conseillère communale de l'époque, Mme Mélanie Maillard Russier, avait souligné que la Commune de Villars-sur-Glâne était pionnière en la matière, car aucune autre commune n'avait encore d'expériences semblables.

C'est donc une conséquence logique que nous sommes maintenant confrontés avec une proposition de modification du 1er paquet de mesures.

Afin de pouvoir utiliser le montant alloué d'une manière efficiente et efficace, nous devons adopter ces modifications et permettre au Conseil communal d'aller de l'avant.

Nous soutenons notamment le nouvel alinéa 1 de l'article 9 bis « *Le Conseil communal est autorisé à prévoir d'autres subventions pour autant qu'elles respectent les chapitres 1 et 3 du présent règlement* »

Pour répondre à la prise de position du Centre, pour moi, il est logique que le Conseil général donne les lignes stratégiques, comme pour les chapitres 1 et 3, et qu'il fasse confiance au Conseil communal pour l'opérationnel. Pour moi, l'article 9 bis a tout son sens.

Par ailleurs, nous pensons qu'effectivement d'autres subventions pourraient être judicieuses et que le Conseil communal pourrait les inclure par la suite, particulièrement, le soutien au déploiement de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques. Nous allons déposer un postulat afin que le Conseil communal étudie cette possibilité.

Permettez-moi encore un mot sur l'utilité du 1er paquet de mesures : Même lorsque leur impact financier est limité, certaines mesures ont une valeur symbolique importante. L'intérêt de ces mesures ne se résume pas à leur effet économique direct. Elles permettent aux citoyennes et citoyens de devenir acteurs de la transition climatique plutôt que simples spectateurs d'un phénomène qui semble souvent les dépasser. Elles créent un lien concret entre les objectifs climatiques et les actions du quotidien, en donnant à chacun la possibilité de contribuer à l'effort collectif.

Leur importance ne réside donc pas uniquement dans les tonnes de CO_2 qu'elles permettent d'économiser, mais aussi dans leur capacité à mobiliser les comportements, à créer une dynamique positive et à ancrer progressivement de nouvelles habitudes. Elles envoient également un signal clair : la collectivité reconnaît et valorise les efforts individuels. Cette reconnaissance est importante, car elle favorise l'acceptation sociale des transformations dans les années à venir.

Dans un défi aussi vaste que le réchauffement climatique, l'adhésion de la population est essentielle. Les mesures symboliques jouent à cet égard un rôle important : elles encouragent l'engagement, renforcent la prise de conscience et montrent que chaque contribution compte. C'est pourquoi elles méritent notre soutien.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. D'autres interventions. Mme Stadler-Büchler.

Mme Alexandra Stadler-Büchler, Conseillère générale. Le groupe PLR-PVL vous invite à refuser la modification du règlement qui nous est proposée ce soir. Et cela pour trois raisons :

- Premièrement, parce qu'il faut savoir tirer les enseignements des résultats relativement décevants de ce premier paquet de mesures.
- Deuxièmement, parce que nous devons utiliser nos ressources financières, mais surtout humaines de manière pragmatique - et les concentrer sur les actions les plus structurantes de notre Plan climat.
- Et troisièmement, parce que le Conseil général doit conserver son rôle de contrôle sur le développement de ce plan.

Le Plan climat a été le premier dossier que j'ai eu l'occasion de suivre lorsque j'ai rejoint la Commission des Services techniques, environnement et énergie (STEE) en 2022. J'ai consacré beaucoup de temps à son analyse et j'avais déjà exprimé, comme certains collègues, plusieurs réserves. J'avais indiqué que :

- ce plan était trop conséquent ;
- qu'il comportait trop de micro-mesures ;
- et qu'elles allaient ralentir voire empêcher le passage aux mesures réellement ambitieuses.

Par ailleurs, j'avais prévenu qu'il était totalement illusoire de penser qu'une seule personne, soit M. Rauber, pourrait porter ce plan dans le timing prévu. Vous savez tous que ces petites mesures sont extrêmement énergivores.

Résultat : une première demande de financement de CHF 100'000.- a été déposée en mars 2023. Elle a été reportée. Puis entrée en vigueur en 2024. Nous sommes aujourd'hui en juin 2026 et nous en sommes toujours là. Deux ans. Deux ans pour quelques mesurettes qui, il faut se l'avouer, n'intéressent pas notre population et n'ont pas produit l'impact attendu. J'aimerais qu'on se concentre sur l'essentiel !

Aujourd'hui, nous devons avoir le courage de regarder les résultats de ce premier paquet de mesures et d'en tirer des conclusions.

Une seule subvention a rencontré un véritable succès : celle liée à l'acquisition de vélos. Mais peut-on légitimement s'interroger sur l'effet réel de cette subvention sur les comportements d'achat et aussi sur la réduction d'émissions de CO_2. Son succès démontre un intérêt, certes, mais pas nécessairement son impact climatique dans la mesure où on la souhaite. Les autres dispositifs demeurent très peu utilisés, et ce malgré les relatifs efforts de communication entrepris par la Commune.

Si je résume : nous créons des micro-mesures qui ne sont pas utilisées. Nous investissons du temps et de l'argent pour les faire connaître davantage, elles ne rencontrent toujours pas le succès attendu et la réponse proposée est de continuer à en financer davantage !

Bien sûr que chaque mesure compte mais la Commune ne peut pas tout faire, les ressources aussi sont limitées.

Bref, pour notre groupe, ce n'est pas la bonne direction. Il faut accepter que ces mesures ne suscitent pas assez d'intérêt et ont un impact trop marginal. Nous avons engagé un spécialiste

dont je tiens à saluer l'engagement pour le développement de ce plan. Les attentes placées dans ce projet sont considérables, et nous devons lui permettre de concentrer ses efforts sur les projets qui auront le plus d'impact. Plutôt que de disperser son temps dans la gestion et la promotion d'une multitude de dispositifs de faible ampleur, et l'achat de tentes. Je répète que ce plan est considérable et nécessitera inévitablement qu'on revoie au fur et à mesure les priorités, qu'on procède à des arbitrages et qu'on concentre les efforts sur les actions les plus porteuses.

C'est maintenant que ça se passe. Il ne faut pas perdre de vue l'objectif qui est de préserver notre climat et notre biodiversité. Aujourd'hui, nous faisons du sur-place. Voire du *tcha tcha tcha*. Et pendant ce temps, les grands chantiers du Plan climat attendent.

Nous ne proposons pas de supprimer les dispositifs existants. Laissons-les suivre leur cours. Mais passons, s'il vous plaît, à la suite.

La dernière raison qui nous pousse à refuser ce message concerne la gouvernance. Le Conseil général doit garder le contrôle sur les priorités, les finances et le rythme de mise en œuvre du projet. Les futures priorités climatiques de notre Commune sont des choix politiques importants et méritent d'être débattues ici, dans cette assemblée.

En finalité, je résumerais ainsi notre position : le climat est un sujet trop important pour que nous dispersions nos moyens dans une multitude de mesures dont l'impact reste marginal. Nous devons faire des choix. Nous devons fixer des priorités et tenir le rythme.

Nous devons avoir le courage d'adapter notre action lorsque les résultats ne sont pas au rendez-vous et ces choix appartiennent au Conseil général.

Si de nouveaux paquets de mesures, plus ambitieux et plus structurants, nécessitent demain des moyens financiers supplémentaires, alors qu'ils nous soient présentés. Personnellement, je suis impatiente.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR-PVL vous invite à refuser cette modification du règlement.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. M. Kamdem vous avez la parole.

M. Rigobert Hervais Kamdem, Conseiller général. Le groupe socialiste s'est réuni en séance de préparation le 3 juin dernier et a examiné le message relatif à la modification du règlement sur l'octroi des subventions du 1er paquet de mesures du plan climat communal.

Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour le travail de clarification réalisé dans son message. Le nouveau message répond parfaitement aux questions qui avaient été soulevées lors de la séance du Conseil général du 12 février 2026 concernant le nombre et les types de subventions octroyées, leur impact sur le climat, les efforts en vue d'améliorer la communication autour du plan climat communal et les pistes de réflexion pour de nouvelles subventions.

Le groupe socialiste constate que l'impact des subventions octroyées est positif, bien que difficilement mesurable. Il paraît en effet difficile de déterminer un impact chiffré de ces subventions selon un ratio CO_2/CHF, soit la quantité de CO_2 évitée par franc investi. Le périmètre délimité à la Commune et les moyens alloués à cette action ne se prêteraient pas à de telles analyses scientifiques. En effet, avec un crédit de CHF 100'000.-, il faut se montrer réaliste et admettre que les subventions du premier paquet de mesures du plan climat communal visent essentiellement la sensibilisation et l'incitation de la population à adopter un mode de vie conforme avec la durabilité, un changement d'habitudes. C'est la raison pour laquelle il est primordial de poursuivre l'octroi des subventions en tenant compte de l'intérêt manifesté par la population, tous les gestes, mêmes minimes, ayant un impact en matière de protection du climat.

Cette vision s'accorde bien avec l'esprit de la subvention CECB+, laquelle ne permet pas de réduire directement les émissions de CO_2, mais d'éclairer le propriétaire sur les options d'assainissement optimal de sa maison en vue d'atteindre cet objectif.

Par ailleurs, le message du Conseil communal nous indique qu'au rythme actuel des demandes pour les subventions autres que celle liée à l'achat d'un vélo, l'enveloppe sera épuisée dans cinq ans au plus tôt. Aussi, certaines subventions prévues actuellement semblent présenter un impact limité sur le plan climatique lorsqu'elles sont considérées isolément.

L'abonnement Mobility par exemple n'est pertinent du point de vue de la réduction des émissions CO_2 que s'il encourage les personnes à abandonner la voiture.

Par conséquent, une modification du règlement semble nécessaire afin de permettre au Conseil communal de disposer d'une plus grande marge de manœuvre dans l'analyse et la mise en place de nouvelles subventions qui poursuivent les objectifs du plan climat communal, à l'instar par exemple de la subvention pour un abonnement TP, et de débloquer la situation en permettant d'opérer une forme de « vases communicants » entre les subventions déjà en place pour continuer à toucher un maximum de foyers villarois.

Le groupe socialiste vous recommande donc d'accepter la modification du règlement sur l'octroi des subventions du 1er paquet de mesures du plan climat communal telle que proposée par le Conseil communal.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. La parole est-elle encore demandée au sein du Conseil général ? M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Je souhaite revenir sur un point soulevé par le groupe PLR–PVL concernant la micro-gestion, un constat que je partage. À ce propos, laissons le Conseil communal exercer les compétences qui lui reviennent.

Je rappelle que notre règlement communal des finances fixe clairement la limite des nouvelles dépenses communales à CHF 100'000.–. Or, dans ce premier paquet de mesures, nous parlons de montants largement inférieurs à ce seuil. Il semble pourtant que l'on ne fasse pas confiance au Conseil communal pour gérer ces petites dépenses, alors qu'elles relèvent précisément de la micro-gestion.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. La parole est-elle encore demandée au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale. Je vous remercie pour vos remarques ainsi que pour le soutien apporté à ce message. Je souhaite tout d'abord vous présenter mes excuses pour mon absence lors de la séance du Conseil général de février, qui ne m'a pas permis de répondre directement aux interrogations soulevées.

Je suis heureuse de constater que la nouvelle mouture du message soumis ce soir répond à la majorité des questions formulées lors de cette précédente séance.

Il me paraît essentiel de rappeler l'objectif central de ce message. Pour le Conseil communal, il est primordial de poursuivre l'octroi de ces subventions, en tenant compte de l'intérêt manifeste de la population. De nombreuses demandes sont déjà en attente, notamment celles concernant les vélos. Chaque geste, même modeste, contribue à la protection du climat. Aucun ne doit être négligé, d'autant plus que leur impact devient significatif lorsqu'ils sont multipliés à l'échelle communale.

J'ai bien pris note de la proposition visant à supprimer la délégation de compétence prévue à l'article 9 bis du règlement. Nous proposons toutefois de maintenir cet article, car il ne s'agit en aucun cas d'accorder un blanc-seing au Conseil communal. Toutes nouvelles subventions restent

strictement encadrées par les articles 1 et 3 du règlement, que vous avez déjà approuvé, et qui définissent clairement les conditions et les limites d'octroi.

La délégation demandée ne permet pas au Conseil communal d'agir en dehors de ce cadre. Elle vise uniquement à offrir la souplesse nécessaire pour adapter les subventions aux besoins constatés, dans les limites fixées par le règlement. Le contrôle démocratique demeure pleinement garanti, tandis que l'administration gagne en réactivité et en efficacité.

Il est également important de rappeler que la Commune emploie un responsable de l'environnement et du développement durable, dont la mission consiste précisément à identifier de nouvelles subventions pertinentes. Il est en mesure d'évaluer leur cohérence avec les objectifs du plan climat communal et de soumettre ses analyses au Conseil communal, qui les étudiera avec toute l'attention requise.

La demande formulée ce soir vise avant tout à permettre une utilisation efficace et continue du budget alloué, afin de toucher un maximum de ménages villarois.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. J'ai encore une question à l'attention de Mme Marthaler. S'agissant de l'article 9 bis, pourquoi fait-on référence uniquement aux mesures de subvention relevant des articles 1 et 3 du présent règlement, et non à l'article 2, qui définit pourtant les mesures considérées comme subventionnables ?

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Mme Marthaler vous avez la parole.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale. La raison pour laquelle, nous parlons des chapitres 1 et 3 et non pas de 1 à 3 est uniquement afin de pouvoir élargir le champ possible des subventions.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. Donc pour vous il n'est pas nécessaire que les mesures subventionnables atteignent les objectifs fixés aux articles 1 et 2 c'est-à-dire de permettre d'atteindre un résultat durable, d'impliquer un investissement personnel (financier, temporel ou autre) de la part du ou de la bénéficiaire, de permettre de contrôler et d'apprécier le résultat attendu et ne pas correspondre à une mesure obligatoire au sens d'une loi ou d'un règlement.

Je ne vois pas en quoi cela gênerait que cet article fasse également partie de la liste des mesures que doivent remplir les subventions.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale. Mes collègues me rendent attentives au fait que vous devez confondre articles et chapitres. L'article 3 prévoit la reprise des buts de l'article 1 et 2. J'espère avoir répondu à votre question.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. D'autres interventions ? M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Personnellement la formulation me semble logique étant donné que les mesures existantes sont dans le chapitre 2 et que dans le nouvel alinéa nous parlons d'autres mesures et non de celles qui sont déjà dans le chapitre 2. C'est pour cela que nous parlons uniquement du chapitre 1 et 3.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Est-ce que la parole est encore souhaitée au sein du Conseil général ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général, demande une interruption de séance.

La séance est interrompue de 21h46 à 21h51.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. S'il n'y a plus de demande d'intervention, nous allons passer à la discussion de détail, chapitre par chapitre.

Chapitre 1 Dispositions générales – articles 1 à 4

- Pas de remarque

Chapitre 2 Subventions – articles 5 à 9 bis

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Comme annoncé, je propose un amendement visant à supprimer l'article 9 bis dans son intégralité.

Le Conseil communal aurait pu, ce soir, nous soumettre de nouvelles propositions de subventions ; il ne l'a pas fait. Il aurait également pu simplifier le règlement en présentant un

règlement d'application et en supprimant l'ensemble des articles du chapitre 2 ; cela n'a pas été fait non plus.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons, selon mon avis, avec un règlement relativement boiteux et dans ces conditions, je propose de supprimer l'intégralité de l'article 9 bis. ***(Annexe III au PV)***.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. D'autres interventions ? Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale. Le Conseil communal propose de maintenir l'article 9 bis pour les raisons qui ont été exposées tout à l'heure.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Étant donné qu'il y a un amendement pour le chapitre 2, nous allons tout d'abord voter sur la proposition du Conseil communal telle que proposée dans le message.

Celles et ceux qui acceptent l'article 9 bis du chapitre 2 tel que proposé par le Conseil communal le manifestent par main levée.

La proposition du Conseil communal est refusée par 23 non et 21 oui

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Nous pouvons passer au chapitre 3.

Chapitre 3 Gestion des subventions – articles 10 à 14

- Pas de remarque

Chapitre 4 Dispositions finales – articles 15 et 16

- Pas de remarque

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Je demande une petite interruption afin que le Bureau puisse se réunir. Nous allons voter sur l'ensemble du règlement amendé par le Conseil général.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la modification du règlement sur l'octroi des subventions du 1er paquet de mesures du plan climat communal amendé par le Conseil général le manifestent par main levée.

Le message du Conseil communal relatif à la modification du règlement sur l'octroi des subventions du 1er paquet de mesures du plan climat communal amendé par le Conseil général est refusé par 22 non, 21 oui et 1 abstention

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Nous pouvons passer au point 7 de notre ordre du jour.

7. Message relatif aux études pour la reconstruction de la cabane du Platy

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Je donne la parole à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 mai 2026, la Commission financière a reçu Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale en charge du dossier et Mme Catherine Duvoisin, responsable constructions et urbanisme.

La Commission financière les remercie pour les explications et réponses données lors de cet entretien.

Un crédit d'étude avait été octroyé par le Conseil général du 3 juin 2025. À cette occasion, différentes remarques avaient été formulées. Dans le cadre de l'analyse du présent crédit de construction, la Commission financière a constaté que ces remarques avaient été prises en considération. Elle a toutefois relevé que, si le budget alloué à la pré-étude avait pu être revu à la baisse, cela ne saurait constituer une économie complète, dans la mesure où certaines prestations nécessaires ont été différées et intégrées dans la phase de construction.

La Commission financière est d'avis que c'est un projet pertinent, qui répond aux attentes de la population.

La question des panneaux photovoltaïques et de leur quantité a fait l'objet de discussions. La Commission financière n'a pas été convaincue par les arguments avancés pour justifier la variante retenue. Elle propose dès lors d'augmenter le crédit octroyé de CHF 5'000.- afin de permettre la réalisation d'une variante plus ambitieuse, pour autant qu'aucune contrainte technique majeure ne s'y oppose.

Sous réserve de la remarque ci-dessus concernant les panneaux photovoltaïques, et sur la base des informations transmises, tant dans le message que lors de la discussion avec Mmes

Marthaler et Duvoisin, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le crédit d'investissement relatif à la reconstruction de la cabane du Platy.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, s'exprimer ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général. M. Monney.

M. Anatolio Monney, Conseiller général. Le Groupe Le Centre s'est réuni en date du 2 juin dernier pour examiner le message relatif à la reconstruction de la cabane du Platy. Je vous présente aujourd'hui notre prise de position.

Je vous rappelle qu'il y a une année, le crédit d'étude pour ce projet avait soulevé des critiques de la part du Conseil général. Celles-ci portaient pour l'essentiel sur deux points :

1. Le montant des honoraires.
2. Le coût estimé de la reconstruction de la cabane et de son couvert.

Ces remarques avaient poussé le Conseil communal à diminuer le crédit d'étude d'un montant de CHF 30'000.-. Dans la foulée, une Commission de bâtisse a été créée. Elle comprenait des représentants du Conseil communal, notre architecte communale, le bureau d'architectes mandataire MHPM, ainsi que des membres du Conseil général représentant chaque parti. J'ai eu l'honneur d'être membre de cette Commission. Les séances successives de la COBA ont permis de clarifier le projet et les attentes par rapport à son rendu final. La Commission a été consultée sur pratiquement tous les aspects de la future cabane. Le mandataire a tenu compte de nos remarques et les a intégrées.

En finalité, et j'ose l'affirmer, ce projet de nouvelle cabane est un bon projet, non pas, parce que j'étais membre de la Commission, mais parce qu'il répond au cahier des charges demandé tout en intégrant les remarques et suggestions des membres de la Commission.

Le coût final reste certes élevé pour une cabane. Cependant, plusieurs facteurs importants justifient ce montant, comme cela est détaillé poste par poste dans le message. Il n'est ni luxueux, ni bon marché, mais tout simplement fonctionnel. Si certains s'étonnent du montant de la demande de crédit, permettez-moi d'en justifier 3 postes :

- La première concerne les contraintes liées à la rénovation : Il n'était pas possible de démolir entièrement la structure existante et reconstruire à neuf. La conservation des murs du sous-sol a complexifié les travaux. Les travaux de maçonnerie, s'élevant à plus de

CHF 242'000.- illustrent cette complexité. Une construction neuve aurait été plus simple et moins onéreuse.

- Le deuxième point concerne le choix d'une cabane 4 saisons : La future cabane sera utilisable toute l'année, contrairement à l'ancienne qui n'était accessible que du printemps à l'automne. Elle sera équipée d'un chauffage par PAC, Du point de vue de l'isolation, cela implique de respecter des normes constructives plus exigeantes que pour une simple cabane non chauffée.
- Le troisième point concerne des aménagements extérieurs et techniques non compris dans l'actuel bâtiment : Il s'agit de l'ajout d'une piste de pétanque, ce qui rendra le lieu encore plus attractif et de l'alimentation électrique qui sera renforcée. Le site du Platy, utilisé entre autres pour des événements comme la fête du 1er août, souffrait d'une capacité électrique insuffisante. La nouvelle installation mettra fin au besoin de solutions temporaires coûteuses.

Pour toutes ces raisons, le groupe Le Centre valide à l'unanimité ce crédit de réalisation. Je vous demande, chères et chers collègues d'en faire de même.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. D'autres interventions ? M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le groupe socialiste soutiendra ce crédit pour la reconstruction de la cabane du Platy.

Nous souhaitons souligner un élément important : ce projet n'est plus celui qui nous avait été présenté initialement. Le Conseil communal a entendu les remarques formulées par les groupes politiques et par ce Conseil général. Il a accepté de revoir sa copie, de retravailler le dossier et de proposer une version plus sobre, réaliste et financièrement mieux maîtrisée.

Dès lors, la véritable question n'est plus de savoir s'il faut intervenir mais si nous sommes prêts à soutenir un projet qui a été redimensionné précisément pour répondre aux critiques qui lui avaient été adressées.

Refuser aujourd'hui ce projet reviendrait à envoyer un signal contradictoire. Nous avons demandé un projet plus raisonnable : celui-ci nous est présenté. Nous avons demandé une meilleure maîtrise des coûts : elle a été réalisée. Nous avons demandé un recentrage sur les besoins essentiels : cela a été fait.

Le compromis proposé aujourd'hui paraît donc équilibré, il permet de préserver une infrastructure appréciée de la population tout en tenant compte des contraintes financières que nous devons assumer.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à accepter ce crédit.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. D'autres interventions ? M. Andenmatten.

M. Quentin Andenmatten, Conseiller général. Les Verts Centre Gauche soutiennent le projet de reconstruction de la cabane du Platy et saluent la qualité du message ainsi que le travail effectué par la Commission de bâtisse.

L'approche de discuter en amont et de trouver une entente entre les groupes du Conseil général et le Conseil communal permet aujourd'hui un projet très bien défini.

Indépendamment de la qualité du message, un projet ne peut, à notre sens, se faire uniquement avec une installation de panneaux photovoltaïques plus complète sur les toitures. La nécessité de production d'électricité est une préoccupation centrale pour notre pays et une entité publique ne devrait pas se soustraire aux obligations collectives ni se contenter d'une maigre production autarcique.

Ainsi, le groupe propose d'augmenter de CHF 5'000.- le budget pour la pose de 40 modules photovoltaïques au lieu des 28 prévus dans le présent message.

Finalement, la possibilité de communauté électrique locale (CEL) ainsi que les subsides convertiront ce projet en un investissement durable et rentable.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. M. Dietrich.

M. Sven Dietrich, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL reste attentif à l'importance de l'investissement demandé et nous aurions naturellement préféré un coût plus modéré. Cela étant, nous relevons que des efforts substantiels ont été entrepris depuis la première présentation du projet afin d'en réduire l'impact financier. Nous saluons cette démarche.

Au-delà des chiffres, ce projet répond à une réalité : cette cabane est largement utilisée et appréciée par la population. Elle contribue à la vie associative, familiale et communautaire de notre commune. Les infrastructures qui créent du lien social ont une valeur qui ne se mesure pas uniquement en francs.

Il y a déjà quelques décennies, pour ne pas dire le siècle précédent, à titre personnel, je me souviens y avoir organisé une sortie avec ma classe lors des années collège. Nous y avions préparé des fondues. La cabane était rustique, d'un autre temps, d'un autre siècle. Il n'y a plus à démontrer que ce lieu fait partie du patrimoine vécu de nombreux habitants de Villars-sur-Glâne.

Enfin, au vu du nombre de réservations, de son succès constant, et probablement grandissant, on peut se demander si cette cabane n'est pas devenue, toutes proportions gardées, un concurrent de Forum Fribourg.

C'est sans doute le signe que la cabane du Platy répond à une véritable attente.

Pour ces raisons, le groupe PLR-PVL soutiendra ce message, respectivement, l'approbation d'un crédit de CHF 1'060'000.- TTC et à autoriser le recours à l'emprunt pour le financer.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite la parole ? Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale. Je vous remercie pour le soutien apporté à ce message. J'ai pris bonne note de la proposition d'augmenter le crédit de construction de CHF 5'000.- afin de permettre la pose de 40 modules photovoltaïques à la place des 28 prévus et je peux que m'en réjouir.

La variante intermédiaire avait été privilégiée par la Commission de bâtisse dans une volonté de maîtrise des coûts et de présenter un crédit de construction ce soir aussi raisonnable que possible. J'entends toutefois aujourd'hui les remarques ainsi que celles formulées par la Commission financière et je comprends qu'il s'agit d'une fausse économie.

Dès lors, le Conseil communal se rallie à la proposition d'augmenter le montant du crédit de construction de CHF 5'000.-. Concernant le montant de CHF 5'000.-, bien que cela ne soit pas forcément évidente au premier abord, cela correspond dans les grandes lignes au surcoût estimé pour la variante complète, déduction faite des subventions attendues, ce qui suffira donc pour poser les 40 modules.

Par ailleurs, la pose de panneaux supplémentaires ne nécessitera pas un renforcement de la structure. Nous avons obtenu le feu vert de l'architecte que la structure telle que prévue pourra accueillir les modules supplémentaires sur l'ensemble de sa surface quelle que soit la variante retenue, les adaptations éventuelles se limitant essentiellement à des aspects de raccordement.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. D'autres interventions ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. J'ai une question concernant l'installation de panneaux photovoltaïques. Le toit de la cabane est orienté est / sud-est et de grands arbres situés à l'ouest, au nord-ouest et au sud-ouest projettent de l'ombre une partie de la journée. N'y a-t-il pas des endroits plus propices pour une meilleure production que le toit de la cabane.

N'existerait-il pas des emplacements plus favorables à une meilleure production que le toit de la cabane ?

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale. Je n'ai pas les compétences techniques nécessaires pour répondre directement à votre question.

Je vous rappelle toutefois que nous avons mandaté une entreprise spécialisée, qui a réalisé un rapport de simulation en analysant toutes les variantes possibles, incluant les emplacements prévus pour l'installation des panneaux solaires ainsi que les calculs de rendement.

Selon cette étude, l'ajout de 40 modules supplémentaires permettra d'augmenter le rendement global de l'installation.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. J'ai entendu de nombreuses remarques concernant les défis majeurs qui nous attendent en matière de décarbonisation. À ce sujet, je me suis livré à un calcul simple : en prenant l'équivalent de la surface de trois terrains de football, j'ai estimé la production solaire nécessaire pour couvrir non seulement nos besoins électriques, mais aussi remplacer progressivement le mazout.

Ce petit exercice montre clairement que l'ajout de panneaux solaires supplémentaires va dans la bonne direction. Nous devrons équiper un maximum de toitures afin d'augmenter notre production locale et durable. Dans cette perspective, je considère que ce projet est non seulement pertinent, mais essentiel pour atteindre nos objectifs climatiques.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. M. Rime.

M. Baptiste Rime, Conseiller général. Je souhaiterais revenir sur les chiffres. Le montant de CHF 5'000.– ne représente que 0,43 % du budget total pour l'ajout des panneaux solaires supplémentaires — des panneaux qui, même s'ils ne sont pas optimaux, généreront tout de même un rendement positif. Dès lors, pinailler pour 0,43 % du budget, alors même que la marge d'erreur globale est de l'ordre de 5 % me semble futile.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Est-ce que la parole est encore demandée ? M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Pour information, dans le cadre de la Commission financière, un calcul a été fait et le montant de CHF 5'000.- serait rentabilisé même dans de mauvaises conditions d'ensoleillement dans 8 à 12 ans.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Est-ce que la parole est encore demandée ? Tel n'est pas le cas. Nous passons au vote avec une augmentation du crédit de CHF 5'000.-.

Celles et ceux qui acceptent le message relatif au crédit pour la reconstruction de la cabane du Platy pour le montant de CHF 1'065'000.- modifié ce soir et accepté par le Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Ce point de l'ordre du jour étant liquidé, nous pouvons passer au point 8 de l'ordre du jour.

8. Message relatif au crédit d'investissement relatif à l'aménagement de la place arborée

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Je donne la parole au Président de la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 mai 2026, la Commission financière a reçu Mme Francine Defferrard, Conseillère communale en charge du dossier, et M. Ivan Matic, Chef de secteur mobilité et sports.

La Commission financière les remercie pour les explications et réponses données lors de cet entretien.

Ce projet concerne l'aménagement de l'espace situé entre le théâtre Nuithonie, la place minérale de Cormanon et MEDIAparc, soit une surface d'environ 3'150m2. Il prévoit la création d'une surface polyvalente d'environ 1'100 m2 matérialisée en gravier-gazon, une bande habitée équipée de mobilier urbain dans laquelle 58 arbres seront plantés et un parking desservant MEDIAparc ainsi que le restaurant situé dans les locaux de Nuithonie.

La Commission financière a reçu des réponses circonstanciées sur les coûts annoncés pour chaque composante du projet. Les discussions ont notamment mis en évidence que ce n'est pas tant l'aplanissement de la surface qui pèse sur le budget de mise en forme du terrain (CHF 430'000.-) mais bien la stabilisation de cette zone afin de permettre le passage de véhicules lourds ou l'accueil d'un chapiteau. En outre, l'objectif n'est pas de modifier la topographie existante mais d'assurer un raccordement harmonieux avec les aménagements alentours.

La Commission financière a envisagé la possibilité de renoncer à l'aménagement des gradins ou des terrains de pétanque afin de réduire les dépenses, mais a finalement considéré que ces éléments participaient pleinement à la qualité globale du projet.

La Commission financière a salué la qualité et la conception globale du projet. Elle a néanmoins relevé la difficulté d'en apprécier avec précision le niveau de coûts, faute de références comparables pour ce type de réalisation. Elle relève enfin que la place arborée bénéficie d'une subvention de l'Agglomération estimée à CHF 381'284.15 TTC.

Sur la base des informations transmises, tant dans le message que lors de la discussion avec Mme Defferrard et M. Matic, la Commission financière, à la majorité, préavise favorablement le crédit d'investissement relatif à l'aménagement de la Place arborée.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général. M. Poffet.

M. Julien Poffet, Conseiller général. Oui, cet espace doit être revitalisé. Et je le dis d'autant plus volontiers que je l'emprunte régulièrement à vélo pour me rendre au travail. Je vois donc très concrètement le potentiel de ce site, mais aussi ce qui lui manque aujourd'hui.

Plus d'ombre, plus de verdure, moins de bitume : sur le fond, nous partageons pleinement l'objectif. Et nous saluons le travail qui a été réalisé.

Mais le projet qui nous est soumis aujourd'hui représente un montant de CHF 1'750'000.-, sur la base d'une estimation qui comporte encore CHF 100'000.- de marge. À cela s'ajoutent plus de CHF 60'000.- de charges annuelles. Pour nous, c'est une version haut de gamme.

Le poste le plus important concerne les plantations : CHF 730'000.- de construction paysagère, notamment pour 43 arbres de grande taille. Or, les arbres de grande taille coûtent cher, supportent souvent mal la transplantation, et ils nous privent aussi du plaisir de les voir grandir avec le quartier.
Notre proposition est simple : planter autant d'arbres, mais de plus petit calibre. Ils seraient moins coûteux, mieux adaptés à leur environnement, et pourraient s'épanouir progressivement sur la place.

Il ne s'agit donc pas de planter moins d'arbres. Il s'agit de planter des arbres plus jeunes, mieux répartis, et plus raisonnables financièrement. On pourrait même imaginer qu'une partie de ces arbres soit plantée avec les enfants des écoles, ce qui donnerait aussi une dimension pédagogique et symbolique au projet.

Il y a ensuite la question de l'usage de cette place. Une partie importante de l'espace est prévue comme surface technique, renforcée pour accueillir un chapiteau quelques semaines par année. C'est compréhensible. Mais le reste de l'année, cet espace pourrait offrir davantage aux habitants, aux familles, aux enfants, ou simplement aux personnes qui souhaitent s'y arrêter.

Nous pensons qu'il faut viser un vrai parc de proximité, en pleine terre, utilisable au quotidien : de l'ombre, de l'herbe, des tables, un endroit où l'on peut s'asseoir, pique-niquer, faire une pause.

Ce serait le complément naturel de la place minérale : d'un côté, l'eau et l'animation ; de l'autre, l'herbe, l'ombre et le calme.

Et contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'entretien resterait maîtrisé. Une pelouse fauchée et de jeunes arbres ne demandent pas davantage de soins au quotidien qu'un aménagement plus technique.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR-PVL dépose une proposition de renvoi de cet objet au Conseil communal. Nous l'invitons à revenir avec une variante qui tienne compte de ces éléments : un projet simplifié, moins coûteux, avec des arbres de plus petit calibre, et bien entendu sans perte de la subvention d'Agglomération. Ce n'est pas un refus du projet. C'est une demande pour faire plus simple, plus vert, et moins cher.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. D'autres interventions ? Mme Pichonnaz.

Mme Orianne Pichonnaz, Conseillère générale. Le 2 juin dernier, le groupe Le Centre s'est réuni pour examiner avec attention le message concernant le crédit d'investissement relatif à l'aménagement de la place arborée. Il en est ressorti que ce projet est salué et adopté à l'unanimité des membres présents.

Ce projet prévoit notamment la plantation de 58 arbres dont 48 de grandes tailles. Avec un investissement de près de 2 millions, le projet est coûteux. Toutefois, le montant est lié notamment au choix d'arbres en majorité de grande taille pour leur assurer une meilleure chance de survie. Mieux vaut en effet un investissement plus important mais unique, que de devoir renouveler des investissements moins importants.

En outre, la surface polyvalente en matériau hybride, avec une déclivité naturelle, devrait permettre l'implantation de gradins pour d'éventuelles manifestations. Cela nous semble être une heureuse initiative. Il est en effet bénéfique de prévoir un lieu de rencontre où les personnes peuvent également se reposer à l'ombre. De plus, étant sur le passage de la TransAgglo et en face du Théâtre Nuithonie, l'emplacement de cette place arborée est idéal et permettra de revigorer ce coin de notre Commune.

Le groupe Le Centre vous propose dès lors d'accepter la proposition du Conseil communal telle qu'elle figure en page 4 du message.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Mme Schmidlin.

Mme Anne Schmidlin, Conseillère générale. Nous vous remercions pour votre message détaillé concernant le crédit d'investissement relatif à l'aménagement de la place arborée devant Nuithonie.

Après examen attentif des éléments fournis, notre groupe prend acte des informations transmises et salue les efforts entrepris pour aménager une place conviviale et de partage de l'espace public devant le théâtre Nuithonie. Il est important d'avoir un centre dans ce quartier de la Commune qui profite à tous les habitants et qui pourra accueillir aussi d'autres évènements comme les rencontres de folklores internationales.

Toutefois, nous souhaitons attirer votre attention sur certains points qui, selon nous, mériteraient un approfondissement.

- Au niveau budgétaire, bien que le financement soit globalement équilibré, nous restons attentifs à l'évolution des coûts, et trouvons que les informations transmises dans le cadre de ce projet, en particulier le devis, restent assez succinctes.
- Au niveau du Restaurant les Didascalies, au vu du beau projet qui sera mis en place, nous espérons que le restaurant les Didascalies prendra ce développement au bond pour en faire un café - restaurant convivial et ouvert aux périodes où un potentiel d'échanges peut amener du public (café le matin, apéritif en fin de journée). Actuellement, il est regrettable que ce restaurant ne soit ouvert uniquement lors de spectacles (fermé dès début juin jusqu'en septembre) avec un service restreint en fin de saison.

En conclusion, notre groupe soutient l'orientation générale du projet, tout en invitant le Conseil communal à tenir compte des remarques ci-dessus dans la suite de ses travaux.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. La parole est-elle encore souhaitée ? M. Rion.

M. François Rion, Conseiller général. Le montant demandé pour l'aménagement de la place arborée peut certes surprendre, mais le réaménagement de cet espace représente une réelle opportunité.

Apporter de la verdure et de la convivialité dans un secteur aujourd'hui très minéral et offrir un cadre d'accueil digne de ce nom.

Le groupe Vert Centre Gauche soutient cette demande de crédit. Ce soutien s'accompagne toutefois de quelques remarques que nous souhaitons soumettre au Conseil communal.

Premièrement, la question des matériaux : nous recommandons de réutiliser autant que possible les matériaux issus du démantèlement de la place actuelle, en particulier le gravier. Évacuer ces matériaux en décharge et les remplacer par du gravier importé nous paraît difficilement conciliable avec une démarche de développement durable. Pourquoi ne pas valoriser ce gravier sur place afin de créer la surface polyvalente ?

Deuxièmement, le choix des essences. La liste des essences proposées pour les plantations nous interpelle. Plusieurs d'entre elles n'apparaissent pas dans la liste recommandée par notre règlement communal d'urbanisme et la plupart présentent des besoins en eau relativement importants. Or, l'article 56 du Règlement communal d'urbanisme est clair : les nouvelles plantations doivent être choisies parmi les essences adaptées au changement climatique figurant à l'annexe 11 du règlement. On peut donc légitimement s'interroger sur la conformité du projet à ces dispositions.

Nous demandons donc que la liste des essences soit revue et que la priorité soit donnée à des essences indigènes adaptées à la station et résilientes face au changement climatique.

Troisièmement, les aménagements proposés et la démarche participative. Le terrain de pétanque et les espaces de jeux de plein air sont les bienvenus. Mais puisque nous réaménageons cet espace, pourquoi ne pas en profiter pour y intégrer quelques équipements supplémentaires comme une ou deux tables de ping-pong, un bac à sable pour les plus petits ?

Des installations similaires existent certes le long de la TransAgglo, mais elles ne sont pas vraiment ombragées. Un espace ombragé et bien équipé constituerait un vrai plus pour les familles et les habitants de la Commune.

Nous souhaitons également relever que la démarche autour de ce projet nous paraît peu participative. Pour un aménagement public de cette ampleur, il est important d'associer les futurs usagers et usagères à la réflexion. Cette future place concerne directement de nombreux publics : enfants, jeunes, familles, seniors, personnes à mobilité réduite, habitants et habitantes du quartier ainsi que les usagers et usagères des équipements voisins.

La Commune dispose déjà de relais pertinents comme la Commission seniors, les écoles ou les associations. Les enfants et les jeunes notamment sont des utilisateurs importants de l'espace public et méritent d'être davantage entendus.

Sans mettre en place une procédure lourde, une consultation simple — questionnaire, ateliers ou moments d'échanges — permettrait d'ajuster certains éléments du projet et de renforcer son appropriation par la population.

Le groupe Verts Centre Gauche demande au Conseil communal s'il est encore possible, avant la mise à l'enquête ou l'adjudication définitive des travaux, d'intégrer une démarche participative complémentaire.

Un projet de qualité gagne toujours à être enrichi par celles et ceux qui le feront vivre.

Enfin, une dernière suggestion en lien avec la mobilité douce : la place est traversée quotidiennement par de nombreux cyclistes qui empruntent la TransAgglo. L'installation d'une station-service ou station de gonflage pour vélos renforcerait l'attractivité du site et s'inscrirait parfaitement dans la logique de mobilité durable que sous-tend ce projet.

Tout en remerciant le Conseil communal de bien vouloir prendre en considération ces remarques dans la réalisation de la place arborée de Cormanon, nous vous invitons à accepter cette demande de crédit. En cas de refus, cette place risque de rester encore longtemps en l'état faute d'alternative.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. D'autres interventions ? M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. J'ai une remarque concernant la plantation d'arbres de grande taille. Pour celles et ceux qui portent un regard romantique sur la croissance des arbres, rappelons qu'il y a dans notre Commune des chênes âgés de près de 300 ans. Plantés en 1726, ils témoignent que la vie humaine ne permet pas de contempler leur croissance.

L'argument consistant à privilégier des arbres plus petits pour des raisons de coûts ne répond pas réellement à la question : nous ne verrons de toute façon jamais leur taille adulte.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. Je remercie tous les groupes qui acceptent le message tel que présenté. Vos remarques pertinentes et judicieuses seront prises en considération.

S'agissant de la demande de renvoi formulée par le groupe PLR–PVL, le Conseil communal y est opposé.

Concernant la croissance des arbres, j'ai bien entendu la remarque formulée, notamment l'argument apporté par M. Etter, auquel je n'avais pas pensé. Nous tiendrons compte de cette observation lors de l'achat des arbres, mais l'objectif demeure que ces arbres puissent se développer durablement à cet emplacement.

Pour ce qui est de la prairie fleurie envisagée pour la partie polyvalente, j'imagine qu'il s'agit d'une proposition visant à réduire les coûts d'investissement. Nous avons effectué un calcul : la diminution de matière représenterait environ CHF 22'000.–. Toutefois, il serait nécessaire de retirer entièrement le gravier et d'apporter de la terre végétale, ce qui réduirait fortement l'économie finale.

Le groupe socialiste relève que la place actuelle est un peu « tristounette » et très minérale. Je pense qu'en lien avec le restaurant situé à proximité, la place deviendra au contraire un espace très attractif.

Je remercie également M. Rion pour l'ensemble de ses remarques. En ce qui concerne le choix des matériaux, le gravier présent sur la place sera effectivement réutilisé pour la place polyvalente, ce qui constitue un élément concret de durabilité. C'est d'ailleurs le seul matériau que nous pouvons réemployer dans le cadre de ce projet.

Pour le choix des essences, certaines proposées ne figurent pas dans l'annexe 11 mais proviennent de la liste cantonale publiée dans le cadre du Plan climat cantonal en mai 2023. Votre remarque est pertinente : nous confronterons cette liste à la liste cantonale. Toutefois, selon la nature du sol, il peut être nécessaire d'utiliser des essences hors liste. Celle-ci n'est d'ailleurs pas exhaustive et est amenée à évoluer.

Concernant la démarche participative, il n'est pas prévu d'en mettre en place pour ces travaux. Nous prenons toutefois note de vos remarques concernant les équipements complémentaires. La place existe et rien n'empêche qu'elle évolue ultérieurement, par exemple avec une table de ping-pong, un bac à sable ou l'installation d'une station de gonflage. À ce propos, celle qui se trouvait à la gare de Fribourg a disparu après trois ou quatre ans, car elle était fréquemment hors service, ce qui explique probablement sa suppression.

Je pense avoir répondu à vos différentes remarques et vous remercie pour votre soutien.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Est-ce que la parole est encore demandée au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Une demande de renvoi a été formulée par le groupe PLR-PVL. Est-elle maintenue.

M. Julien Poffet, Conseiller général, répond par l'affirmative.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Je vous propose de voter sur la demande de renvoi.

Celles et ceux qui acceptent la demande de renvoi du message relatif au crédit d'investissement relatif à l'aménagement de la place arborée le manifestent par main levée.

La demande de renvoi est refusée par 31 non, 12 oui et 1 abstention

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Nous pouvons passer au vote sur le message proposé par le Conseil communal.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au crédit d'investissement relatif à l'aménagement de la place arborée pour un montant de CHF 1'750'000. TTC, porté à CHF 1'369'000.- TTC en tenant compte de la subvention de l'Agglo, avec un total de charges financières annuelles de CHF 61'605.-, soit CHF 34'225.- pour l'amortissement de 2% ainsi que CHF 27'380.- pour les intérêts de 2% par an et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message du Conseil communal est accepté par 31 oui, 11 non et 2 abstentions

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Nous pouvons passer au point 9 de notre ordre du jour.

9. Postulat N° 042 déposé par Mme Katharina Buchs (PS) concernant la mise à disposition de murs pour l'expression artistique (Préavis du Bureau : Postulat recevable)

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Malheureusement Mme Buchs est absente ce soir. Nous allons procéder de la manière suivante. Tout d'abord, nous traiterons la recevabilité du postulat et dans un deuxième temps, nous voterons sur la transmission du postulat au Conseil communal si celui-ci est considéré comme recevable.

Le Bureau a considéré le postulat N° 042 recevable. Est-ce que le Conseil général a des remarques concernant la recevabilité de ce postulat ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celle et ceux qui acceptent la recevabilité du postulat N° 042, le manifestent par main levée.

La recevabilité du postulat N° 042 est acceptée par 41 oui et 3 abstentions

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Etant donné que l'auteure de ce postulat est absente, je donne la parole au Conseil communal. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. Le Conseil communal a pris connaissance du postulat de Mme Buchs. La proposition de créer ou d'utiliser un mur afin de permettre de l'art graphique a déjà été analysée par les services communaux car elle a déjà été faite dans le cadre des demandes de projets participatifs. Voici quelques éléments qui en découlaient :

La construction ou la mise à disposition d'un mur est certes louable mais ce n'est que la partie émergée de l'iceberg de cette proposition.

En effet, il faut considérer ce mur comme une page Facebook ou Instagram. La Commune sera responsable d'effacer les injures, dessins obscènes ou tout autre élément violant les lois existantes. Cela implique à nos employés communaux de passer régulièrement inspecter ce mur et réagir rapidement en cas de violation des lois. Les chartes ou autre plaquette informative ne pourront malheureusement pas éviter des dégradations comme nous les connaissons régulièrement ailleurs sur les murs ou mobilier urbain de notre Commune.

Pour rappel également, la zone du skate-park et du fitness urbain n'appartient pas à la Commune mais à l'Etat de Fribourg. C'est une zone réservée pour les futurs développement routiers et urbanistiques cantonaux en relation avec le carrefour de Belle-Croix. Il est important que les éléments autorisés sur ce terrain soient démontables ou que nous n'ayons pas de scrupule à les laisser démolir. Nous payons un loyer au Canton pour l'utilisation de ce terrain et il peut à tout moment dénoncer cet accord si un projet en nécessitait l'utilisation.

Pour toutes ces raisons et pour la raison supplémentaire que nous avons déjà traité ce dossier et que nous estimons que nos services ont suffisamment de travail sans le faire à double, le Conseil communal vous recommande de ne pas transmettre ce postulat.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat N° 042 au Conseil communal sont priés de le manifester à main levée.

Nous sommes actuellement 43 Conseillers généraux présents.

La transmission du postulat N° 042 au Conseil communal est refusée par 20 non, 18 oui et 5 abstentions

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Ce point du jour étant traité, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous sommes arrivées, malgré quelques inquiétudes à mi-parcours, au tant attendu divers.

10. Divers

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Avant de prendre la parole pour remercier une personne qui vous a accompagné pendant des années au Conseil général, je donne la parole au Conseil général ou au Conseil communal. Est-ce que quelqu'un a un divers à exprimer ? Tel n'est pas le cas, je vous demande encore un tout petit peu de patience avant d'arriver à la partie récréative de cette séance.

Cher Emmanuel,

A l'entame de l'écriture de ce discours, une question m'a taraudé : devrais-je te vouvoyer en vertu du protocole qui sied à cet instant et du respect que vous inspirez, ou dois-je vous tutoyer en vertu de la gaité qui sied à cet instant et de la sympathie que tu inspires ? J'ai beau fouiller dans ma mémoire – pourtant relativement courte – de mes séances du Conseil général, je ne me souviens pas d'avoir fait « schmoliz ». Et pourtant… Et pourtant c'est grâce à Emmanuel que, lors de nos séances du Conseil général, nous tendons tous, tous partis confondus, vers la même finalité, vers le même but, le même objectif, je veux bien évidemment parler de l'apéritif qui clôt nos séances, … apéritif qu'il a instauré lors du déménagement du Conseil général à la Grange.

Ancien Conseiller communal, Secrétaire communal depuis 2004, Emmanuel a vu passer cinq législatures, participé à quelques 900 séances du Conseil communal, durant lesquels il devait parfois interpréter les décisions sibyllines des Conseillers communaux ; il a vu passer plusieurs centaines de Conseillères et Conseillers généraux. Je pense que de nombreux Députés – notamment les présidentes et présidents – remercieront son légendaire sens de l'organisation, mais loueront également son calme et sa patience – vertus sans doute inhérentes à l'amateur de pêche qu'il est. Désormais, il aura plus de temps pour aller taquiner le goujon dans les rivières fribourgeoises, endroits calmes et paisibles où l'on rencontre peut-être moins « d'imbéciles heureux » qu'ailleurs dans le monde.

Lors du dernier souper du personnel, il s'était déguisé en prisonnier. Je ne peux pas dévoiler mes sources, je ne citerais pas de nom, mais une ancienne syndique m'a affirmé que cela avait été prémonitoire car les forces de l'ordre avaient débarqué en fin de soirée pour demander à la joyeuse assemblée de mettre une sourdine.

Désormais le moment est venu pour le prisonnier de s'évader, pour le marin de prendre le large, pour le secrétaire de poser sa plume. Je pense que tout le Conseil général se joint aujourd'hui à moi pour vous souhaiter, cher M. Roulin, ou pour te souhaiter, cher Emmanuel, une bien méritée et heureuse retraite, et pour te remercier de ton action comme Secrétaire communal.

Une ovation debout s'élève dans la salle pour remercier M. Emmanuel Roulin.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Je donne la parole à Mme la Syndique.

Mme Caroline Dénervaud, Syndique. Même si au sein du Conseil communal nous aurons encore l'occasion de remercier Emmanuel, je tiens également à le faire devant vous.

Cette séance du Conseil général a une résonance toute particulière, parce qu'elle marque la dernière participation d'Emmanuel Roulin en tant que Secrétaire communal, une fonction qu'il exerce avec engagement et fidélité depuis 2004.

Emmanuel a consacré une grande partie de sa vie à notre Commune, avec constance, sérieux et dévouement. Son engagement a commencé dans les années 1990, au sein du Conseil général, qu'il a eu l'honneur de présider en 2000. C'est d'ailleurs lui qui a inauguré les séances dans notre salle actuelle de la Grange. Il a ensuite poursuivi son parcours au Conseil communal, de 2002 à 2004, avant de devenir Secrétaire communal. Et, pour la petite histoire, Emmanuel fut mon deuxième Secrétaire communal, après Georges Zapf, lorsque je présidais cette noble assemblée.

Au fil des années, Emmanuel a accompagné de très nombreuses Conseillères et de très nombreux Conseillers généraux, ainsi qu'une trentaine de Conseillères et Conseillers communaux, aux côtés de quatre syndics.

J'aurai ainsi eu le privilège d'être sa première présidente et aujourd'hui sa dernière syndique.

Cher Emmanuel, au moment où tu t'apprêtes à ouvrir une nouvelle étape de vie, celle d'une retraite pleinement méritée, tu laisses une administration solide, apte à relever tous les défis qui ne manqueront pas de se présenter ces prochaines années. Aujourd'hui, tu transmets ce flambeau à David Kaelin, que tu as préparé avec sérieux à reprendre cette importante responsabilité.

Ta mémoire des dossiers, ta connaissance fine du personnel communal et ta compréhension des enjeux de notre Commune nous manqueront, c'est certain. Mais au-delà de tout cela, c'est aussi

ta présence, ton engagement et ta manière d'être au service de l'institution qui laisseront une trace. Et heureusement, nous savons que tu ne seras jamais bien loin.

Au nom du Conseil communal, et je crois pouvoir le dire aussi au nom de toutes les personnes réunies ici ce soir, je t'adresse, très cher Emmanuel, nos remerciements les plus sincères et les plus chaleureux. Nous te souhaitons une retraite heureuse, remplie de tout ce qui te tient à cœur. Entre tes filles, la pêche, la plongée, le piano et bien d'autres passions encore, nul doute que cette nouvelle étape sera belle. Et surtout, sache que tu resteras toujours ici chez toi, et que tu seras, en tout temps, le bienvenu parmi nous.

M. Emmanuel Roulin, Secrétaire communal, prend la parole.

Monsieur le Président du soir, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Mmes la Syndique et Vice-Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour ce présent et ces mots qui me touchent. Je vais quitter des personnes que je côtoie depuis plusieurs années ainsi que des personnes que je n'aurai pas eues le temps de connaître. Mais en tout cas mille mercis.

Il y a maintenant 26 ans très exactement, lors de la séance des comptes en l'an 2000, je présidais la première séance du Conseil général ici à la Grange. Je succédais au papa, de notre ancien Préfet, Carl-Alex Ridoré, Charles Ridoré, et j'avais comme Vice-Président le directeur du HFR Hubert Schaller. J'étais bien entouré….

J'étais loin de me douter que 26 ans plus tard, je ferai mes adieux ici dans cette salle. Une de mes plus belles réussites a été la mise en place d'un petit apéritif après chaque séance du Conseil général. Avant cette première séance, les partis se rendaient tous dans les bistrots de la Commune où chacun avait son stamm. Ce fut un peu tendu avec les restaurateurs au début mais les débats ont gagné en sérénité.

Ce petit apéritif a permis à chacun de dialoguer de manière informelle et dire des choses qu'il vaut mieux aborder entre quatre yeux plutôt qu'en plénum. Il me semble que cette manière de faire a évité bien des conflits.

Pour mettre en pratique cette tradition de l'apéritif, je ne vais pas faire plus long. Mais j'aimerais vous dire tout le plaisir que j'ai eu à travailler pour ma Commune avec des Conseillers généraux et des Conseillers communaux exceptionnels.

Je vous souhaite de ne pas toujours être d'accord, mais de travailler tous ensemble selon vos sensibilités, de travailler avec le Conseil communal et pas contre, mais surtout, de travailler pour tous nos concitoyens.

Je terminerai en remerciant tous les collaborateurs de la Commune avec lesquels j'ai eu un énorme plaisir à œuvrer pour faire fonctionner du mieux possible notre belle Commune. Vous avez un personnel de qualité qui a encore la capacité de s'identifier à son employeur et je souhaite beaucoup de plaisir à mon successeur.

Ne vous inquiétez pas, vous me reverrez pour les super apéritifs de fin d'année.
Merci et excellente Législature à toutes et tous.

M. Jacques-André Possa, Vice-Président. Sur ces derniers mots, je vous souhaite d'ores et déjà de bonnes vacances ainsi qu'une bonne rentrée dans vos foyers. Merci et bel été. Il est 23 heures 03, et avant de lever mon verre, je lève la séance.

La séance est levée à 23 heures 03.

Approuvé le 1er octobre 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire		**Le Vice - Président**
David Kaelin		Jacques-André POSSA

Annexe I Présentation des comptes 2025
Annexe II Comparaison de M. Etter
Annexe III Amendement de M. Küttel

COMPTES 2025
Villars-sur-Glâne

-BÉNÉFICE INATTENDU
-PRUDENCE MAINTENUE
-CHANGEMENTS ATTENDUS
-INVESTISSEMENTS FUTURS SOUTENUS

1

A. COMPTES DE RESULTATS

1) **Perte budgétisée :** CHF 693'177
2) **Bénéfice réalisé**: CHF 11'068'096
3) **Explications principales:**
   - **Maîtrise des charges ordinaires**
   - **Bonnes surprises impôts PM**
   - **Rattrapages cas spéciaux**

2

LES CAUSES :

1. RÉDUCTION DES CHARGES NETTES B25 DANS TOUS LES CHAPITRES, SAUF 6 :

- **0 : administration :** - CHF 320'461.-
  - 5,9%

- **1 : ordre et sécurité publics :** - CHF 363'284.-
  - 16,3%

- **2 : formation :** - CHF 844'119.-
  - 4,3%

3

- **3 : culture, sports et loisirs :** - CHF 241'982.-
  - 5,5%

- **4 : santé :** - CHF 542'433.-
  - 8,6%

- **5 : prévoyance sociale :** - CHF 1'005'058.-
  - 7,6%

- **6 : trafic et télécommunications (transport Agglo):**
  + CHF 927'409
  +14,7%

4

- **7 : environnement et aménagement du territoire :**

  - CHF 304'757.-
  - **38%**

- **8 : économie publique :**

  - CHF 29'156.-
  - **13,7%**

Total réduction charges nettes 1-8 B25 :

- CHF 2'723'481

5

2. Impôts conjoncturels :

• **IGI :**	- CHF 298'511 (B25) à CHF 601'489 (C24 = CHF 1'312'939)
• **Mutations immobilières :**	- CHF 181'330 (B25) à CHF 1'018'670 (C24 = CHF 850'375)
• **Impôts successions :**	+ 213'665 (B25) à CHF 273'665 (C24 = CHF 55'033)
• **Prestations en capital :**	+ CHF 451'181 (B25) à CHF 901'181 (C24 = 431'563)
• **Total : 2'795'005**	**+ CHF 187'705 (B25)** **+ CHF 145'095 (C24)**

6

3. Impôts revenu personnes physiques :

- CHF 25'250'000 année en cours : - CHF 200'000 (B25)
- CHF 3'103'300 surplus années précédentes (gain de loterie entre autres)
- **Total : CHF 28'353'305** total PP 2025

- Comptes 2024 : CHF 23'000'000
- Attention prudence: retards taxations 2024 au niveau cantonal, nombreuses taxations pas connues.
- Toujours des estimations, sauf reports

7

4. Impôts bénéfice personnes morales :

- Avant RFFA 2020 : CHF 20'000'000 en moyenne
- 2014 : record avant RFFA : CHF 24'805'000
- Rappel 2021: CHF 11'005'000 (post COVID)
- C 22 : CHF 19'200'000
- C 23 : CHF 27'100'000.-
- C 24 : CHF 27'300'000.- (B24 : CHF 21'450'000)
- C 25 : CHF 22'800'000 + CHF 2'855'186 report
- B 25 : CHF 20'500'000
- Dépendance PM 2025: 44 %

8

B. INVESTISSEMENTS NETS

- B 23: CHF 15'726'056
- C 23 : CHF 5'365'516
- B 24 : CHF 14'283'497
- C 24 : CHF 4'033'192
- B 25 : CHF 7'379'404
- C 25 : CHF 145'858 (subventions)

9

C. BILAN

- Rappel: exigence MCH2 : réévaluation du patrimoine à valeur réelle
- Réévaluation patrimoine administratif: CHF 37'441'841
  Réévaluation patrimoine financier : CHF 5'072'973
- Prélèvement annuel de CHF 2'300'000 sur 10 ans sur la réserve de réévaluation, depuis 2021, qui compense les amortissements sur réévaluation de CHF 2'143'646 en 2025; différence + CHF 156'354 sur résultat.
- Capital propre au 31.12.2025 : CHF 115'799'122(p.93)
- Excédent au bilan : CHF 68'856'753 (p.93), compensation pertes futures éventuelles

10

C. BILAN

- Dette brute 31.12.2025 : **CHF 48'000'000** (- CHF 12'000'000.- par rapport au 31.12.2024)
- Dette nette 31.12.2025 : **CHF 20'965'753** (- CHF 11'488'925 par rapport au 31.12.2024)
- Dette nette par habitant : **CHF 1'665** (**divisée par 3 depuis 2021**, CHF 5'126)
- Liquidités 31.12.2025 : CHF 27'331'931
- Dont placements à court terme : CHF 21'500'000
- Produit des intérêts des placements 2025: CHF 249'573 (intérêts des dettes : CHF 316'000)
- Indicateurs financiers OK (p. 107 et ss).

11

E. PERSPECTIVES ET CONCLUSIONS

1. Situation internationale tendue/ Ukraine/ Proche-Orient/ droits de douane USA/ impact sur l'économie ? / revenus fiscaux PM fluctuants/ péréquation financière future en hausse certaine.
2. Exemple de Fribourg
3. Versement Etat RFFA terminé en 2027 (CHF 1'600'000 de revenus en moins)
4. Investissements importants (cf ce soir déjà)
5. Remerciements

12

Conseil général du 10 et 11.06.2026

Chauffage des bâtiments de la Commune

No *3120 00	Bâtiment	Comptes Charges 2025	Comptes Charges 2024 100%	%
0290	Administration	56'655	30'000	+89%
0291 (+optimi. de chauffe)	(1) La Grange	9767	13620	-28%
0292	Ancienne école	11'859	11'734	+1%
1620	Abris PC	10'707	10'503	+2%
21701	(3) Ecole Cormanon	34860	41248	-15%
21702	Ecole Rochettes	28'474	30'437	-6%
21703 (+Optimiseur YORD)	(2) Ecole Villars-Vert	87'762	113'223	-22%
21704	(4) Cellules Platanes	25'013	28'969	-13%
21705	Ecole Platy	30'639	30'423	+0,7%
3410 (+ opt. de chauffe ?)	(2) Buvette Platy	2863	3639	-21%
3411	Centre Sportif	42830	42012	+1,9%
3423	DOJO	13562	12697	+16,8%
3424	Pavillon Le Milieu	5134	5250	-2%
54511	Crèche des Cerisiers	6112	3880	+57%
6151	BSEV	31457	33598	-6%
		397694.-	Env. 330'000l 120.-/100l	3'300'000kWh pour Env. 800 ménages à 4 personnes

Consommation d'électricité

No*3120 05	Bâtiments	Comptes Charges 2025	Comptes Charges 2024 100%	%
0290	Administration	47'405.55	54'598.20	-13%
0291	Grange	6'432.75	7'251.70	-11%
0292	Ancienne école	2'308.50	2'503.80	-7,8%
1620	Abris PC	11'462.05	13'664.00	-16%
2126	Ecole (3H-8H)	814.10	1'314.85	-38%
21701	Ecole Cormanon	14'699.25	17'419.19	-15%
21702	Les Rochettes	24'173.35	28'011.70	-13%
21703	Ecole Villars-Vert	50'319.95	59'048.80	-14%
21704	Cellules des Platanes	4'663.65	4'910.25	-5%
21705	Ecole du Platy	12'949.48	15'456.83	-16%
3410	Terrain Synthétique	12'711.05	13'888.00	-8%
3411	Centre sportif	45'848.20	54'656.10	-16%
3420	Parcs et jardins	6'297.05	8'420.00	-25%
3424	Pavillon Le Millieu	1'554.40	1'484.20	+ 5%
4121	Les Martinets	2'572.55	----------	---------
54511	Crèche des Cerisiers	5'053.75	2'580.00	+ 95%
6150	Eclairage publique	84'034.15	116'683.65	-28%
6151	Bâtiment BSEV	21'710.80	23'650.15	-8%
6220	Abris Bus	----------	----------	----------
7101	Elec. Eau potable (EP)	120'076.41	158'548.69	-24%
7201	St. pompage (EP)	4'962.35	5'294.53	-6%
7206	STEP	6'591.85	74'096.05	-91%
7301	Déchetterie	570.94	1'191.21	-52%
7710	El. de l'édicule	3'523.60	3'721.61	+5%
		490'725.00	27,70 / kWh	1'771'000 kWh

Amendement relatif au règlement sur les subventions Plan climat

Amendement:

Article 9bis Autres subventions - Délégation de compétence

Suppression dans son intégralité de l'article 9bis Autres subventions - Délégation de compétence.